



FLO-CERT GmbH

Liste public des critères de conformité - Certification commerciale- Certifié sous conditions spéciales - Small Producers' Organisations

Référence	S'applique	CC N°	Critères de conformité FLOCERT	Rank 1	Rank 2	Rank 3	Rank 4	Rank 5	Critère de t	Type de cri	Description	Type de contrôle	Pays	Catégories	Dep. CP
<b>Questions préliminaires pour l'auditeur</b>															
Na		0.0.0.01	(Applicable uniquement aux organisations certifiées après le 1er juillet 2019) Les organisations et/ou les membres individuels ont-ils plus de 10 travailleurs présents pendant un mois ou plus durant une année, et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci?						0			Audit Associé; Audit ciblé	ALL	ALL	
Na		0.0.0.02	(Applicable uniquement aux organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Les organisations et/ou les membres individuels ont-ils plus de 20 travailleurs présents pendant un mois ou plus durant une année et qui travaillent plus de 30 heures par semaine?						0	C		Audit Associé; Audit ciblé	ALL	ALL	
<b>0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon</b>															
<b>0.1 Exigences structurelles</b>															
<b>0.1.1 Organisations de 2ème échelon</b>															
<b>0.1.2 Organisations de 3ème échelon</b>															
<b>0.2 Exigences organisationnelles</b>															
<b>1 Exigences générales</b>															
<b>1.1 Certification</b>															
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	1.1.0.01	Vous avez une copie contresignée de la dernière version du contrat de certification FLOCERT (version 46 ou plus récente).	Non		Oui			0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
1.1.1	1°, 2°, 3°	1.1.0.02	Vous acceptez de recevoir des audits annoncés et non annoncés sur votre site ainsi que sur les sites de vos sous-traitants et de fournir toutes les informations requises pour démontrer votre conformité aux standards Fairtrade.	Non, l'organisation a refusé l'accès aux sites ou aux documents OU à des entretiens confidentiels avec les membres ou avec les employés OU sinon elle a nui à l'audit.	Non, certaines personnes clés étaient injoignables pour des raisons injustifiées OU l'organisation ne cherchait pas vraiment à combler les lacunes en ce qui a trait à l'information.	Oui MAIS l'information a été mal préparée mais l'organisation était proactive pour combler les lacunes en ce qui a trait à l'information OU certaines personnes clés n'étaient pas joignables pour des motifs.	Oui	Oui ET l'information pour l'audit a été préparée avec attention.	0	M		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
1.1.2	1°, 2°, 3°	1.1.0.03	Vous avez désigné par écrit une personne ressource officielle pour FLOCERT.	L'organisation n'a pas de personne ressource.		L'organisation a identifié la personne ressource pendant l'audit.	L'organisation a identifié la personne ressource par écrit avant l'audit.	L'organisation a identifié la personne ressource par écrit avant l'audit ET la personne communique régulièrement avec elle.	0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
1.1.2	1°, 2°, 3°	1.1.0.04	Vous garantissez que la personne ressource tient FLOCERT informé de la mise à jour des coordonnées et toute information importante telles que les changements dans la structure juridique, les statuts, les organisations affiliées, le nombre de travailleurs/membres, les entités supplémentaires, les coordonnées dont l'adresse e-mail (notamment celle de la personne de contact pour les rapports Fairtrade) et les nouveaux produits à vendre selon Fairtrade.	Des changements de structures sont survenus, qui affectent le statut de certification sans que FLOCERT ait été informé OU l'organisation ne peut pas être jointe avant l'audit OU il n'y a pas de personne	Des changements de coordonnées/de personnes sont survenus sans que l'organisation en informe FLOCERT OU la personne contact n'est pas au courant de ses fonctions.	Il n'y a pas eu de changement mais la personne contact n'est pas consciente de ses fonctions.		L'organisation est toujours joignable ET a communiqué tous les changements.	0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	1.1.0.06	Toutes les non-conformités décelées dans l'audit pré-révisé ont été corrigées.	Non		Oui			1	M		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	1.1.0.07	Les conditions sont réunies pour les exceptions accordées.	Non		Oui			1	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	1.1.0.08	(Applicable uniquement si vous recevez une plainte relative à la conformité avec les critères applicables des Standards Fairtrade ou d'un produit Fairtrade) Vous gérez et documentez l'ensemble des plaintes et les mesures correctives liées à la conformité aux exigences des Standards Fairtrade applicables. Ces registres doivent être mis à la disposition de l'auditeur.	Des plaintes ont été reçues, qui n'ont pas été suivies et/ou documentées.	Il y a une procédure écrite pour la gestion des plaintes, mais la plainte n'a pas été suivie et documentée.	There is a proper documentation of the actions taken on the complaints and its follow up and documents.		Il existe une procédure écrite pour la gestion des plaintes et les plaintes sont gérées conformément à la procédure ET les plaintes et suites sont documentées.	1	C	Informations additionnelles: Exigence	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	
FLOCERT requirement	1°, 2°, 3°	1.1.0.10	En tant qu'organisation de petit producteur, vous ne vendez que des produits Fairtrade si vous détenez un certificat d'autorisation de commercialisation valide.	Non		Oui			0	M		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	ALL	



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon										
FLOCERT Requirement	1°, 2°, 3°	1.1.0.11	(Valable si le client a été suspendu depuis le dernier audit) En cas de suspension de la certification Commerce équitable, le client a cessé d'utiliser toute publicité faisant référence d'une manière ou d'une autre à sa certification.	Le client poursuit l'utilisation de matériau publicitaire qui contient des références claires à son statut certifié.	Le client n'a pas fait grand-chose pour cesser l'utilisation de matériau publicitaire contenant des références à son statut certifié; le matériau publicitaire utilisé pendant la suspension renvoie au statut	Le client a cessé son utilisation de tout matériau publicitaire qui contient des références à son statut certifié au cours de la suspension.	1	C	Ce CC est lié à la norme ISO 17065. † Audit ciblé; audit ciblé à † ALL	ALL
TS 1.1.3	1°, 2°, 3°	1.1.0.14	Vous avez un contrat avec chaque entité dont vous n'êtes pas le propriétaire à 100 % qui nécessite la conformité à la norme Fairtrade, qui indique que FLOCERT est autorisé à effectuer des audits sur site de l'entité supplémentaire (ne s'applique pas aux entités qui ne sont pas concernées par la certification, ou qui possèdent leur propre certification FLOCERT) et qui exige des rapports réguliers en réponse à la demande	Il n'y a pas de contrat	Les contrats ne possèdent pas toutes les exigences répertoriées dans ces CC ou certaines des entités supplémentaires n'ont pas de contrats.	Contrats complets avec toutes les entités supplémentaires.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à † ALL	ALL
Trader standard 1.1.3	1°, 2°, 3°	1.1.0.15	(Ne s'applique pas aux entités qui ne rentrent pas dans le champ d'application) Vos entités supplémentaires qui ont des activités Fairtrade sont conformes avec la définition de l'entité supplémentaire et sont inscrites auprès de FLOCERT (voir le Champ d'Application de la Certification sur le site internet de FLOCERT).	Non		Toutes les entités supplémentaires utilisées pour manipuler des produits Fairtrade sont inscrites auprès de FLOCERT ET sont conformes avec la	0	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
FLOCERT Requirement	1°, 2°, 3°	1.1.0.16	(Applicable conformément aux délais suivants : cacao depuis T3 2017; banane, sucre de canne, café et thé depuis T1 2018; tous les autres produits depuis le T4 2018) Vous remplissez les responsabilités suivantes dans l'outil de garantie Fairtrace : 1) Vous vérifiez vos transactions de ventes Fairtrade rapportées par vos clients (échéance : 30 jours calendaires après que la transaction a été rapportée). 2) Vous garantissez que toutes les transactions sont	La vérification n'est pas faite.	Toutes les transactions ne sont pas vérifiées OU les transactions sont vérifiées de façon incorrecte.	Toutes les transactions sont correctement vérifiées OU pas de ventes Fairtrade au cours de la période auditée.	0	C	Déterminer la conformité : † La vérifica Audit ciblé; audit ciblé à † ALL	ALL
Cocoa 1.1	1°, 2°, 3°	1.1.0.17	(Côte d'Ivoire) (Cacao) Vous démontrez qu'il existe un potentiel de marché pour votre produit sous la forme d'une lettre d'intention ou d'un document similaire de la part d'un partenaire commercial (potentiel), qui indique un engagement de deux ans et une estimation des	Ce document n'existe pas.	Le document ne couvre pas tous les détails requis.	Le document couvre la période requise et les estimations de volumes.	0	M	audit initial; audit initial à Côte d'Ivoire Cacao	
1.1.3, 1.1.4	1°, 2°, 3°	1.1.0.18	(Ne s'applique pas aux organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous démontrez que vous êtes une organisation établie et qu'il existe un potentiel de marché Fairtrade pour votre produit. Pour cela, vous fournissez les éléments de preuve suivants :  Potentiel du marché: une lettre d'intention ou un document similaire d'un partenaire commercial (prospect) qui indique un engagement et des volumes estimés à acheter aux termes de Fairtrade.  Organisation établie : i) l'enregistrement légal, ii) les registres de commercialisation et iii) états financiers. Ou encore, une recommandation d'un réseau de	Aucun des documents requis n'est fourni.	Les documents fournis ne couvrent pas tous les détails requis.	Les documents fournis couvrent les détails requis.	0	M	audit initial; audit initial à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon														
1.1.5	1°, 2°, 3°	1.1.0.19	(Ne s'applique pas aux organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous garantissez que la décision prise de rejoindre Fairtrade l'a été de manière démocratique et éclairée par l'Assemblée Générale.	La décision de certification Fairtrade n'a pas été prise OU la décision n'est pas claire.	Décision prise par le conseil d'administration et non par l'Assemblée Générale OU n'est pas consignée dans les procès-verbaux de l'AG OU les signatures des participants sont manquantes OU décision prise démocratiquement	Décision éclairée prise par l'assemblée générale à laquelle le quorum requis a assisté conformément aux statuts et règlements de l'organisation.	Décision éclairée prise par l'assemblée générale à laquelle tous les membres de l'organisation ont assisté.	Tous les membres sont informés de la certification Fairtrade et cela a été décidé par tous les membres au cours d'une Assemblée Générale.	0	C	Conformité déterminante: Les membr	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
1.1.5	1°, 2°, 3°	1.1.0.20	(Ne s'applique pas aux organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous informez vos membres sur la façon dont ils peuvent participer à Fairtrade, les bénéfices que la certification apporte et les obligations auxquelles ils sont soumis.	Les membres ne sont pas informés OU l'organisation n'a pas fourni d'information.	Moins de 50 % des membres sont informés OU l'information fournie n'est pas suffisante.	Au moins 50 % des travailleurs sont informés des bénéfices, obligations et droits de Fairtrade.	Au moins 80 % des membres ont été informés ET il existe du matériel informatif.	Classement 4 ET formation supplémentaire fournie.	0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
1.1.6	1°, 2°, 3°	1.1.0.21	Il n'existe pas de d'indication selon laquelle vous ou vos membres contrevenez à la législation nationale sur les sujets couverts par ce standard.	Il y a des indications que cette pratique courante existe parmi les membres ou au niveau de l'organisation.	Il y a des indications que cela arrive en de rares occasions mais l'organisation n'a pas pris de mesure.	Pas d'indication de violation trouvée OU s'il y a des indications de cas rares, l'organisation peut démontrer qu'elle a pris des mesures OU une évaluation ultérieure est recommandée comme il y a des signes	Aucune indication de violation trouvée.	= CLASSEMENT 4 ET IMS qui contrôle cela au niveau du membre.	0	C	Informations additionnelles :Les audit	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
1.1.6	1°, 2°, 3°	1.1.0.22	(S'applique seulement si votre pays a développé des règlements supplémentaires pour le fonctionnement de Fairtrade en tant que modèle de certification) Vous et vos membres vous conformez aux règlements supplémentaires développés par votre pays pour le fonctionnement des modèles de certification.	Non	Oui	Oui			0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
1.1.7	1°, 2°, 3°	1.1.0.23	Il n'y a pas d'indication de conflits relatifs aux droits juridiques et légitimes de vos membres sur la terre, l'utilisation de l'eau et le régime foncier.	Il y a des indications de conflit relatif aux droits juridiques et légitimes de vos membres sur la terre, l'utilisation de l'eau et le régime foncier.	Il n'y a pas d'indication de conflit relatif aux droits juridiques et légitimes de vos membres sur la terre, l'utilisation de l'eau et le régime foncier.	Il n'y a pas d'indication de conflit relatif aux droits juridiques et légitimes de vos membres sur la terre, l'utilisation de l'eau et le régime foncier.	Il n'y a pas d'indication de conflit relatif aux droits juridiques et légitimes de vos membres sur la terre, l'utilisation de l'eau et le régime foncier.		0	C	Informations additionnelles :Les audit	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
1.1.7	1°, 2°, 3°	1.1.0.24	Dans le cas de revendications territoriales et de litiges en cours, il y a une preuve qu'un processus de résolution juridique est engagé et mené par les autorités juridiques dans votre pays.	Il existe une revendication territoriale ou un litige, cependant il n'y a aucun processus de résolution juridique en cours.	Il n'y a pas d'indication de revendication territoriale ni de litiges OU il y a une preuve de processus de résolution juridique en cours.	Il n'y a pas d'indication de revendication territoriale ni de litiges OU il y a une preuve de processus de résolution juridique en cours.	Il n'y a pas d'indication de revendication territoriale ni de litiges OU il y a une preuve de processus de résolution juridique en cours.		0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
1.1.8	1°, 2°, 3°	1.1.0.25	Il n'y a pas d'indication que vous ou vos membres prenez des mesures pour éviter le standard.	Il y a des indications que cette pratique courante existe parmi les membres ou au niveau de l'organisation.	Il y a des indications que cela arrive en de rares occasions mais l'organisation n'a pas pris de mesure.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication que cela arrive OU s'il y a eu des indications de cas rares, l'organisation peut démontrer qu'elle a pris des mesures.	= Classement 3 + il existe une politique écrite approuvée par l'Assemblée Générale et portée à la connaissance des membres et des travailleurs.	= CLASSEMENT 4 ET IMS qui contrôle cela au niveau des membres.	0	M	Informations additionnelles:Cette exig	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
FLOCERT requiremen t	1°, 2°, 3°	1.1.0.26	(Côte d'Ivoire) (Cacao) Vous respectez toutes les obligations et réglementations (décrets) du Conseil du Café Cacao (CCC) qui s'appliquent au cacao durable.	Il y a violation des réglementations.	L'organisation ne peut pas démontrer sa totale conformité avec les réglementations.	L'organisation respecte les réglementations du CCC et ses engagements liés au cacao durable.			0	M	Ceci concerne toutes les obligations e	Audit ciblé; audit ciblé à	Côte d'Ivoire Cacao	
1.2 Les Membres sont de Petits Producteurs														



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
1.2.1	1*	1.2.0.01	(S'applique seulement aux organisations de 1er échelon certifiées avant le 1er juillet 2019) Au moins 50% des membres de votre organisation sont des Petits Producteurs qui satisfont aux exigences suivantes : (produits requérant un travail moins intensif) Les travaux agricoles sont principalement effectués par le membre et sa famille et les travailleurs ne sont pas employés toute l'année.  (produits requérant un travail plus intensif) - Ils emploient moins que le nombre maximum de travailleurs permanents, tel que défini et publié par Fairtrade International. - La superficie du terrain qu'ils cultivent ne dépasse pas la moyenne régionale, tel que défini et publié par Fairtrade International. - Ils passent la plupart de leur temps de travail à effectuer des travaux agricoles sur leur exploitation. - La majorité de leurs revenus viennent de leur exploitation agricole.	L'information disponible ne permet pas de déterminer le statut de Petit Producteur des membres.	Moins de 50% des membres sont de Petits Producteurs.	Au moins 50 % des membres sont des petits producteurs.	CLASSEMENT 3 ET l'information est facilement disponible dans les listes du membre.	CLASSEMENT 4 ET les exigences concernant le petit exploitant agricole sont clairement mentionnées dans la procédure d'inclusion du membre.	0	M	Informations additionnelles :Le terme Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
Critère FLOCERT	1*, 2*, 3*	1.2.0.03	(Brésil) Tous les meeiros produisant le même produit que le propriétaire terrien sont invités à être membres de l'organisation et conformément aux critères Fairtrade de production indépendamment du statut de leur affiliation.	Non		Oui			0	C	Informations additionnelles :Tous les r Audit ciblé; audit ciblé à : Brésil	ALL
Critère FLOCERT	1*, 2*, 3*	1.2.0.04	(Brésil) Toutes les relations avec les meeiros sont réglementées par un contrat écrit et les contrats sont approuvés par le syndicat local et conformément avec la réglementation.	Non		Oui			0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : Brésil	ALL
1.2.1	2*, 3*	1.2.0.05	(S'applique seulement aux organisations de 1er échelon certifiées avant le 1er juillet 2019) La majorité des organisations membres qui sont incluses dans la certification Fairtrade sont des petits producteurs qui sont conformes aux exigences suivantes :  (produits requérant un travail moins intensif) Les travaux agricoles sont principalement effectués par le membre et sa famille et les travailleurs ne sont pas employés toute l'année.  (produits requérant un travail plus intensif) - Ils emploient moins qu'un nombre maximum de travailleurs permanents, tel que défini et publié par Fairtrade International. - La superficie du terrain qu'ils cultivent ne dépasse pas la moyenne régionale, tel que défini et publié par Fairtrade International. - Ils passent la plupart de leur temps de travail à effectuer des travaux agricoles sur leur exploitation. - La majorité de leurs revenus viennent de leur exploitation agricole.	L'information disponible ne permet pas de déterminer le statut de Petit Producteur des membres.	Moins de 50% des membres sont de Petits Producteurs.	Au moins 50 % des membres sont des petits producteurs.	CLASSEMENT 3 ET l'information est facilement disponible dans les listes du membre	CLASSEMENT 4 ET les exigences concernant le petit exploitant agricole sont clairement mentionnées dans la procédure d'inclusion du membre.	0	M	Applicable aux Bananes en Equateur: Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
1.2.3	1*, 2*, 3*	1.2.0.06	(S'applique seulement aux organisations de 1er échelon certifiées avant le 1er juillet 2019) Au moins la moitié de la quantité d'un produit Fairtrade vendu par votre organisation en tant que produit Fairtrade est produite par des petits producteurs.	40 % ou moins des ventes d'un produit Fairtrade proviennent de petits producteurs OU l'information disponible ne permet pas de mesurer cela.	Moins de 50 % mais au moins 41 % des ventes d'un produit Fairtrade proviennent de petits producteurs OU les données sur la production et les ventes sont erronées ou incomplètes et le	Les données sont imprécises ou incomplètes MAIS le risque est négligeable et l'auditeur peut évaluer la conformité.	Les données sur la production et les ventes sont complètes et l'organisation remplit cette règle.	CLASSEMENT 4 ET l'organisation est au courant de cette règle et vérifie la conformité continue pendant les ventes OU tous les membres sont des petits producteurs.	0	M	Applicabilité:Cette exigence s'applique Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
1.2.3	2*, 3*	1.2.0.07	(S'applique seulement aux organisations de 1er échelon certifiées avant le 1er juillet 2019) Pour chaque produit certifié Fairtrade vendu par l'organisation membre incluse dans la certification Fairtrade, plus de 50 % de la quantité doit être produite par des petits producteurs.	40 % ou moins des ventes des organisations membres proviennent de petits producteurs OU l'information disponible ne permet pas de mesurer cela.	Moins de 51 % mais au moins 41 % des ventes de produits Fairtrade proviennent de petits producteurs OU les données sur la production et les ventes sont erronées ou incomplètes et le	Les données sont imprécises ou incomplètes MAIS le risque est négligeable et l'auditeur peut évaluer la conformité.	Les données sur la production et les ventes sont complètes et l'organisation remplit cette règle.	CLASSEMENT 4 ET l'organisation est au courant de cette règle et vérifie la conformité continue pendant les ventes OU tous les membres sont des petits producteurs.	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
Cane Sugar 4.4.2	1°, 2°, 3°	1.2.0.08	(Sucre de canne) Lorsque les producteurs individuels sont des membres de plusieurs organisations, vous acceptez votre liste des membres en interne et l'envoyez à l'usine /l' exportateur avant que la récolte ne commence. La liste comprend la date et le volume total prévu de l'organisation et par membre.	Il n'y a pas de liste des membres. Les membres sont toujours des membres de plusieurs organisations à la fois.	Il y a une liste des membres détaillée mais elle n'a pas été envoyée à l'usine /l' exportateur OU il y a une liste mais les membres individuels livrent à plus d'une organisation à la fois.	Il y a une liste de membres détaillée avec des membres individuels et elle a été envoyée à l'usine/l'exportateur ET les membres livrent uniquement au nom de leur	CLASSEMENT 3 et la liste n'a pas d'erreur.	0	C	Informations additionnelle:Lorsqu'une Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Sucre de ca
Fresh Fruit 1.1.1	1°, 2°, 3°	1.2.0.09	(Applicable aux bananes à compter du 1er janvier 2018) (Applicable à tous les fruits frais à compter du 1er janvier 2019) La superficie maximale du terrain sur lequel un membre qui n'est pas considéré comme un petit producteur cultive des fruits Fairtrade ne dépasse pas 20 hectares.	Non		Oui		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Banane; Fru
	1°, 2°, 3°	1.2.0.10	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er janvier 2022) La taille maximale de la terre cultivée sur laquelle un membre produit une culture Fairtrade est égale ou inférieure à 30 hectares.	Non		Oui		0	C	Conformité déterminante :Dans le cas Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
	1°, 2°, 3°	1.2.0.11	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er janvier 2022) (S'applique aux raisins vinicoles) Dans le cas où la taille maximale de la terre cultivée sur laquelle vos membres produisent une culture Fairtrade dépasse les 30 hectares, vous avez demandé une exception auprès de l'organisme de certification et avez reçu une autorisation. Vous avez veillé à ce que le nombre de vos membres ayant des terres de plus de 100 hectares n'excèdent pas le maximum autorisé de 15%.	Plus de 15% des membres ont des terres qui excèdent la taille maximale de 30 hectares OU des terres qui excèdent la taille maximale de 100 hectares OU pas exception	Exception accordée par l'organisme de certification mais il y a un changement dans le pourcentage des membres ayant des terres d'une taille supérieure à 30 hectares OU changement au niveau du nombre de membres ayant des terres d'une taille supérieure à 100	Exception accordée par l'organisme de certification ET pas de changement		0	C	Conformité déterminante :Au cours de Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Oranges; Rø
1.2.1, 1.2.2 1°		1.2.0.12	(Pour les organisations de 1er échelon certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er janvier 2022) Vous êtes une organisation de petits producteurs. Au moins 66% des membres de votre organisation sont des petits producteurs qui se conforment aux exigences suivantes :  - Toutes les petites exploitations sont opérées et gérées par les membres et leurs familles. Cela signifie que les membres et leurs familles sont directement impliqués dans les activités agricoles (sauf si ce n'est pas possible en raison de leur âge, incapacité, etc.) - Vos membres sont considérés des petits producteurs s'ils remplissent les critères suivants: • Les membres n'engagent pas de travailleur sur une base continue et ils travaillent pour leur propre compte. • Les activités agricoles sont effectués principalement par les membres et leurs familles. Dans des circonstances particulières, lorsque le producteur n'est pas en mesure de travailler sur la ferme (par ex., en raison de son âge ou de son incapacité) et que le travail des membres de la famille n'est pas suffisant, il est permis d'engager des travailleurs permanents. - Si vos membres produisent du sucre de canne, des fruits et légumes préparés et conservés, des fruits frais, des légumes, ou du thé, ils sont autorisés à engager des travailleurs de manière continue pour aider dans les activités agricoles.	L'information disponible ne permet pas de déterminer le statut de petit producteur des membres.	Moins de 66 % des membres sont des petits producteurs.	Au moins 66 % des membres sont des petits producteurs.	= CLASSEMENT 3 ET l'information est facilement accessible dans les listes de membre.  = CLASSEMENT 4 ET les exigences de petits producteurs sont clairement mentionnées dans le processus d'inclusion de membre.	0	M	Informations additionnelles:Pour plus Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon										
1.2.1, 1.2.2 2°, 3°	1.2.0.13	(Pour les organisations de 2e et 3e échelon certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er janvier 2022) Vous êtes une organisation de petits producteurs. Au moins 66% des producteurs de chaque organisation membre qui sont inclus dans la certification Fairtrade sont des Petits Producteurs qui satisfont aux exigences suivantes :  - Toutes les petites exploitations sont opérées et gérées par les membres et leurs familles. Cela signifie que les membres et leurs familles sont directement impliqués dans les activités agricoles (sauf si ce n'est pas possible en raison de leur âge, incapacité, etc.) - Vos membres sont considérés des petits producteurs s'ils remplissent les critères suivants: • Les membres n'engagent pas de travailleur sur une base continue et ils travaillent pour leur propre compte. • Les activités agricoles sont effectués principalement par les membres et leurs familles. Dans des circonstances particulières, lorsque le producteur n'est pas en mesure de travailler sur la ferme (par ex., en raison de son âge ou de son incapacité) et que le travail des membres de la famille n'est pas suffisant, il est permis d'engager des travailleurs permanents. - Si vos membres produisent du sucre de canne, des fruits et légumes préparés et conservés, des fruits frais, des légumes, ou du thé, ils sont autorisés à engager des travailleurs de manière continue pour aider dans les	L'information disponible ne permet pas de déterminer le statut de petit producteur des membres.	Moins de 66 % des membres sont des petits producteurs.	Au moins 66 % des membres sont des petits producteurs.	= CLASSEMENT 3 ET l'information est facilement accessible dans les listes de membre.	= CLASSEMENT 4 ET les exigences de petits producteurs sont clairement mentionnées dans le processus d'inclusion de membre.	M	Informations additionnelles: Pour plus Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
1.2.4 1°	1.2.0.14	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er janvier 2022) Au moins la moitié (50 %) des quantités d'un produit Fairtrade vendues par votre organisation en tant que produit Fairtrade par année sont produites par des petits producteurs.	40 % ou moins des ventes d'un produit Fairtrade proviennent de petits producteurs OU l'information disponible ne permet pas de mesurer cela.	Moins de 50 % mais au moins 41 % des ventes d'un produit Fairtrade proviennent de petits producteurs OU les données sur la production et les ventes sont erronées ou incomplètes et le	Les données liées à la production et aux ventes sont complètes et l'organisation respecte cette règle.	CLASSEMENT 4 ET l'organisation est au courant de cette règle et vérifie la conformité continue pendant les ventes OU tous les membres sont des petits producteurs.	0	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
1.2.4 2°, 3°	1.2.0.15	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er janvier 2022) Pour chaque produit certifié Fairtrade vendu par l'organisation membre incluse dans la certification Fairtrade, plus de 50 % des quantités doivent être produites par des petits producteurs.	40 % ou moins des ventes des organisations membres proviennent de petits producteurs OU l'information disponible ne permet pas de mesurer cela.	Moins de 50 % mais au moins 41 % des ventes de produits Fairtrade proviennent de petits producteurs OU les données sur la production et les ventes sont erronées ou incomplètes et le	Les données liées à la production et aux ventes sont complètes et l'organisation respecte cette règle.	CLASSEMENT 4 ET l'organisation est au courant de cette règle et vérifie la conformité continue pendant les ventes OU tous les membres sont des petits producteurs.	0	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
Sucre de canne 1.1.1	1°, 2°, 3°	1.2.0.16	(Sucre de canne) (Belize, Fiji, Maurice, Paraguay) Des exceptions concernant la taille maximale des terres de 30 ha sont possibles. Les exceptions sont limitées à un maximum de 15% des membres. La taille maximale des terres sur lesquelles les membres cultivent du sucre de canne ne peut en aucun cas être supérieure à 100 ha.	Exceptions accordées pour plus de 15% des membres OU taille maximale des terres supérieure à 100 ha	Exceptions accordées à un maximum de 15% des membres ET taille maximale des terres inférieure à 100 ha		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à Belize; Fidji; Sucre de ca	
Fruits frais (OPP) 1.1.3	1°, 2°, 3°	1.2.0.17	(Brésil) (Agrumes et avocats) La taille maximale des terres sur lesquelles les membres cultivent des fruits Fairtrade est égale ou inférieure à or below 200 ha. Deux travailleurs permanents par ferme sont autorisés.	Taille maximale des terres supérieure à 200 ha OU plus de deux travailleurs permanents par ferme	Taille maximale des terres égale ou inférieure à 200 ha ET pas plus de deux travailleurs permanents par ferme		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à Brésil	Fruits frais
2 Commerce										
2.1 Tracabilité										



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
2.1.1	1°, 2°, 3°	2.1.0.01	Seuls les produits des membres sont vendus en qualité de produits Fairtrade.	Le produit n'est pas différencié et plus de 10% des ventes sont mélangées (produit provenant de membres et de non-membres) OU le produit provenant de non-membres est vendu sciemment en qualité de produit	2% -10% des ventes sont mélangées (produit provenant de membres et de non-membres).	Pas de mélange de produit sauf erreurs possibles jusqu'à 2% des ventes OU la structure de l'organisation rend le mélange de produits quasiment impossible (risque négligeable).	Pas de mélange de produit et pas d'erreur OU l'organisation ne s'approvisionne pas auprès de non-membres.	Pas de mélange de produit et pas d'erreur ET conformité avec le système de traçabilité en ne s'approvisionnant pas auprès de non-membres et des mesures sont en place pour éviter de commercer avec des	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.1	2°, 3°	2.1.0.02	Tous les produits Fairtrade vendus en qualité de produit Fairtrade doivent être produits et issus d'organisations membres affiliées faisant partie de la certification Fairtrade.	Le produit n'est pas différencié et plus de 10% des ventes sont mélangées (produit provenant de membres et de non-membres) OU le produit provenant de non-membres est vendu sciemment en qualité de produit Fairtrade.	2% -10% des ventes sont mélangées (produit provenant de membres affiliés et de non-membres).	Pas de mélange de produit sauf erreurs possibles jusqu'à 2% des ventes OU la structure de l'organisation de 2ème/3ème échelon rend le mélange de produits quasiment impossible (risque négligeable).	Pas de mélange de produit et pas d'erreur OU l'organisation de 2ème/3ème échelon ne s'approvisionne pas auprès de non-membres.	Pas de mélange de produit et pas d'erreur ET conformité avec le système de traçabilité car l'organisation de 2ème/3ème échelon ne s'approvisionne pas auprès de non-membres et dispose de mesures en place pour éviter de commercer avec des	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.1	2°, 3°	2.1.0.04	L'organisation de 2ème/3ème échelon doit avoir mis en place un système efficace et vérifiable et des procédures pour séparer la production, le stockage et les ventes Fairtrade de la production, du stockage et des ventes non Fairtrade.	Aucun système de séparation et un mélange se produit effectivement.	Un mélange de produits des membres affiliés est très probable (au niveau de l'organisation de 2ème/3ème échelon ou au niveau du membre) et l'organisation de 2ème/3ème échelon a pris des mesures	Un système de séparation des produits est en place même si de petites erreurs se produisent.	Un système de séparation des produits est en place sans aucune erreur.	Un système de traçabilité physique est en place pour retracer le produit pour chaque producteur individuel /filiale et sans aucune erreur.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.2	1°, 2°, 3°	2.1.0.06	Vous avez une description par écrit du flux de produit (chemin) des membres à l'acheteur.	L'organisation ne peut expliquer / ne connaît pas intégralement le flux de produit.	L'organisation peut expliquer le flux de produit mais cela ne se reflète pas de manière écrite / schématique.	Description écrite / schématique de base du flux de produit.	Description complète dans le cadre d'une procédure de traçabilité écrite.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	
2.1.3	1°, 2°, 3°	2.1.0.07	Les registres des produits issus des membres sont conservés. Les registres indiquent le nom de chaque membre individuel, la date d'achat, le nom du produit, le volume et le prix reçu par le membre.	Les registres sont absents.	Les registres existent mais sont incomplets.	Registres d'approvisionnement complets.	Registres complets dans le cadre d'une base de données de stocks, d'achats et de ventes, mais ils ne sont pas à jour.	Registres complets dans le cadre d'une base de données de stocks, d'achats et de ventes à jour.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.3	2°, 3°	2.1.0.08	L'organisation de 2ème/3ème échelon doit fournir à l'organisme de certification les chiffres de la production et des ventes totales de toutes les organisations membres affiliées, ainsi qu'une vue d'ensemble de la production et des ventes Fairtrade.	Les chiffres ne sont pas disponibles.	Les chiffres sont disponibles mais imprécis ou ambigus OU les chiffres de la production et des ventes totales sont disponibles mais les chiffres de la production et des ventes Fairtrade ne le sont pas ou vice versa.	Les chiffres de la production et des ventes totales et Fairtrade sont disponibles mais certains manquent de clarté.	Les chiffres de la production et des ventes totales et Fairtrade sont disponibles et il n'y a aucune erreur ni manque de clarté.	Les chiffres de la production et des ventes totales et Fairtrade sont disponibles et il n'y a aucune erreur et tous les chiffres sont à jour.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.4	1°, 2°, 3°	2.1.0.09	Les produits vendus en qualité de produits Fairtrade sont clairement identifiés Fairtrade dans tous les documents de vente (par exemple les factures, bordereaux de livraison, etc.).	Le terme "FT" ou équivalent ne figure sur aucun document.	Terme "FT" ou équivalent mentionné sur les factures MAIS sur aucun autre document OU le terme "FT" ne figure pas sur certaines factures.	Terme "FT" ou équivalent mentionné sur toutes les factures ET dans d'autres documents.	Terme "FT" ou équivalent mentionné sur tous les contrats, factures et bordereaux de livraison ET dans d'autres documents.	Terme "FT" ET FLO-ID mentionnés sur tous les contrats, factures, connaissement, bordereaux de livraison, listes de produits, etc.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
2.1.5	1°, 2°, 3°	2.1.0.10	Vous disposez des registres de toutes vos ventes Fairtrade, qui indiquent le volume, le nom et le numéro d'identifiant Fairtrade International de l'acheteur et la date de transaction. Toutes les factures adressées à votre acheteur comprennent le rendement de transformation, si nécessaire pour calculer la Prime Fairtrade / le Prix minimum Fairtrade applicable. Ces registres sont reliés aux documents de ventes correspondants. Vous facturez le montant exact de la	Les registres sont absents. Prime non facturée.	Les registres existent mais sont incomplets. Prime non facturée correctement.	Registres complets dans le cadre d'une base de données des stocks, des achats et des ventes mais ils ne sont pas à jour. Prime correctement facturée.	Registres complets dans le cadre d'une base de données des stocks, d'achats et de ventes complètement à jour. Prime correctement facturée.	Registres des ventes Fairtrade complets faisant référence aux documents de ventes. Prime correctement facturée.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.5	2°, 3°	2.1.0.11	Les contrats de l'organisation de 2ème/3ème échelon distinguent clairement les ventes des produits Fairtrade des autres.	Les contrats ne font pas la distinction entre les ventes Fairtrade et non Fairtrade.	La majorité des contrats ne font pas la distinction entre les ventes Fairtrade et non Fairtrade.	La majorité des contrats font la distinction entre les ventes Fairtrade et non Fairtrade.	Tous les contrats font la distinction entre les ventes Fairtrade et non Fairtrade.	= RANG 4 ET système de traçabilité consigné mis en place.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
2.1.8	1°, 2°, 3°	2.1.0.14	(Sucre de canne, Cacao, Jus & de la pulpe/purée de fruit, Thé) Si vous produisez et transformez du cacao, du sucre de canne, du jus & de la pulpe/purée de fruit ou du thé, et vous vendez aux opérateurs sans traçabilité physique, vous n'avez pas besoin de suivre une traçabilité physique à l'étape de la transformation, mais les volumes vendus en tant que Fairtrade n'excèdent pas les volumes équivalents produits par vos membres.	Ventes excessives estimées à plus de 10% OU il n'y a aucun système qui permette de faire des calculs.	Ventes excessives estimées entre 1 et 10%.	Aucune vente excessive sauf erreur possible estimée à 1% des ventes.	Aucune vente excessive et aucune erreur.	Pas de mélange de produit ni d'erreur ET conformité avec le système de registre d'approvisionnement avec des enregistrements qui indiquent le nom de chaque membre individuel, la date d'achat, le nom du produit, le volume et le prix reçu par le	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao; Jus ;
2.1.8	1°, 2°, 3°	2.1.0.16	(Sucre de canne, Cacao, Jus & de la pulpe/purée de fruit, Thé) A l'étape de transformation, les produits ont été approvisionnés et produits par des membres avant la vente du produit transformé Fairtrade	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao; Jus ;
2.1.8	1°, 2°, 3°	2.1.0.18	(Sucre de canne, Cacao, Jus & de la pulpe/purée de fruit, Thé) Le produit des membres doit être du même type et de la même qualité que l'intrant utilisé pour transformer le produit Fairtrade	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao; Jus ;
Fruit frais 4.5.7	1°, 2°, 3°	2.1.0.19	(Fruit frais) (Applicable si vous souhaitez organiser une contre-inspection après une réclamation de qualité) Dans les 2 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation de qualité de votre acheteur (ou mûrisseur), vous informez par écrit l'acheteur (ou le mûrisseur) que vous organiserez une contre-inspection par un inspecteur autorisé. Vous payez et contractez cet inspecteur sauf si vous en avez convenu autrement	Pas de notification.	Notification effectuée, mais pas par écrit.	Notification effectuée par écrit dans les 2 jours ouvrables.	Notification effectuée par écrit dans les 2 jours ouvrables.	RANG 4 ET toutes les communications sont clairement consignées et classées.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Banane; Fru
Fresh fruit 1.4.1	1°, 2°, 3°	2.1.0.20	(Fruit frais) L'inspecteur autorisé est contracté et payé par le vendeur, à moins que les deux parties ne se soient entendues autrement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Banane; Fru
Fresh fruit 1.4.1	1°, 2°, 3°	2.1.0.21	(Fruit frais) (Applicable dans le cas de réclamations de qualité) Vous acceptez les résultats des inspecteurs indépendants autorisés comme étant exécutoires et la base ultime de l'établissement de tout conflit sur la qualité du fruit	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Banane; Fru
GTS 2.2.1 and 2.2.4	1°, 2°, 3°	2.1.0.23	(Produits alimentaires composés) (Ne s'applique pas au Plan d'Approvisionnement Fairtrade) Vous garantissez que vos ingrédients alimentaires composites et produits alimentaires composites contiennent autant d'ingrédients Fairtrade que possible sauf si vous avez bénéficié d'une exception	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
GTS 2.2.2	1°, 2°, 3°	2.1.0.24	(Produits alimentaires composés) (Ne s'applique pas au Plan d'Approvisionnement Fairtrade) Les produits alimentaires composites contiennent au moins 20 % de contenu Fairtrade. Vous exprimez le pourcentage d'ingrédients Fairtrade en poids (ou volume) par rapport au poids (ou volume) total de tous les ingrédients d'origine avant la transformation. Pour les produits avec >50 % d'eau ou de produits laitiers ajoutés, vous avez le droit d'exclure toute l'eau ajoutée et/ou produits laitiers ajoutés des calculs du pourcentage. Cela s'applique également aux jus de fruits fabriqués à partir de concentrés mais pas aux jus	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL





0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
GTS 2.2.3	1°, 2°, 3°	2.1.0.25	(Produits composés alimentaires) (Ne s'applique pas au Programme d'Approvisionnement Fairtrade) Si vous vendez des produits composés, vous indiquez au dos de l'emballage le pourcentage minimum d'ingrédients Fairtrade utilisés, sauf si cela est en contradiction avec les lois nationales.	Non	Oui				0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
2.1.4	1°, 2°, 3°	2.1.0.26	Les produits Fairtrade reçus de l'opérateur et envoyés à ce dernier sont clairement identifiés en tant que produits Fairtrade dans tous les documents.	Terme "Fairtrade" ou similaire absent de tous les documents.	Terme "Fairtrade" ou similaire dans les factures MAIS absents dans d'autres documents.	Terme "Fairtrade" ou similaire dans toutes les factures ET il est possible d'en trouver la référence dans d'autres documents.	Terme "Fairtrade" ou similaire dans tous les contrats, factures et bons de livraison ET il est possible d'en trouver la référence dans d'autres documents.	Terme "Fairtrade" ou similaire dans tous les contrats, factures, connaissements, bordereaux de livraison, listes d'emballage, etc.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
2.1.5	1°, 2°, 3°	2.1.0.27	Vous tenez des registres de toutes vos transactions Fairtrade qui indiquent la quantité, le nom et le numéro d'identifiant Fairtrade International de l'opérateur et la date de la transaction. Ces registres sont reliés à tous les documents correspondants. Le sous-traitant a clairement identifié tous les produits certifiés en tant que Fairtrade dans tous les documents concernant les volumes de produits transformés.	Les registres sont absents.	Les registres existent mais sont incomplets.	Registres de transformation et de ventes Fairtrade complets faisant référence aux documents de vente.	Registres complets faisant partie d'une base de données des stocks, des achats et des ventes mais ils ne sont pas à jour.	Registres complets faisant partie d'une base de données des stocks, des volumes transformés, des achats et des ventes et totalement à jour.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
2.1.6	1°, 2°, 3°	2.1.0.28	Vous disposez des registres de tous les produits Fairtrade transformés qui spécifient la quantité de produit avant et après la transformation.	L'organisation ne connaît pas le rendement de transformation.	L'organisation connaît approximativement les rendements moyens mais ne tient aucun registre.	L'organisation crée/obtient un registre qui montre les rendements moyens annuels calculés.	L'organisation crée/obtient des registres qui montrent les rendements réels de chaque lot de transformation.	= Classement 4 ET l'organisation communique à l'acheteur les rendements réels de chaque lot de transformation.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
2.1.8	1°, 2°, 3°	2.1.0.30	(Sucre de canne, Cacao, Jus & de la pulpe/purée de fruit, Thé) Si vous produisez et transformez du cacao, du sucre de canne, du jus & de la pulpe/purée de fruit ou du thé, et que vos opérateurs vendent sans traçabilité physique, vous n'avez pas besoin de suivre une traçabilité physique mais le sous-traitant doit conserver des registres de tous les volumes de produits Fairtrade reçus de l'opérateur et envoyés à ce dernier. Les registres doivent permettre à l'organisme de certification de retracer les intrants certifiés à partir de tout extrant certifié. Les volumes renvoyés à l'opérateur en tant que produits Fairtrade n'excèdent pas les volumes équivalents reçus de l'opérateur et le produit doit être de la même sorte et de la même qualité.	Ventes excessives estimées à plus de 10 % OU il n'y a aucun système qui permette de faire des calculs. Aucun registre n'est conservé par le le sous-traitant des produits reçus et renvoyés au producteur.	Ventes excessives estimées entre 1 et 10%.	Aucune vente excessive sauf erreur possible estimée à 1% des ventes.	Aucune vente excessive et aucune erreur. Le sous-traitant dispose de registres des produits reçus et des produits renvoyés au producteur.	Pas de mélange de produit ni d'erreur ET conformité avec le système de registre d'approvisionnement avec des enregistrements qui indiquent le nom de chaque membre individuel, la date d'achat, le nom du produit, le volume et le prix reçu par le membre.	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	Cacao; Jus ;
TS 2.1.10	1°, 2°, 3°	2.1.0.34	(Bilan de masse sur un site) (Cacao, Sucre de canne, Jus & de la Pulpe/Purée de Fruit et Thé (Camellia Sinensis). Vous recevez et traitez les intrants Fairtrade sur le même site que les extrants Fairtrade sont traités.	Non	Oui				0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	Cacao; Jus ;
TS 2.1.11	1°, 2°, 3°	2.1.0.35	(Sucre de canne, Cacao, Jus & de la Pulpe/Purée de Fruit, Thé) (Camellia Sinensis) Vous garantissez que les intrants Fairtrade sont de même type et qualité que les intrants utilisés pour transformer l'extrait Fairtrade (teneur connue).	Non	Oui				0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	Cacao; Jus ;
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	2.1.0.37	Si vous vendez des produits ou des ingrédients composés alimentaires, vous vous conformez aux règles spécifiques de composition du produit du Standard du négociant Fairtrade.	Non	Oui				0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
Fibre Crops 2.1.1	ATCB & FSI, 1°, 2°, 3°	2.1.0.38	(Coton-graine) (Applicable si vous opérez sous le Programme d'Approvisionnement Fairtrade PAF) Vous rapportez l'information relative aux ventes de quantités équivalentes de coton Fairtrade dans le système de suivi Fairtrade (Fair Trace).	Aucun rapport effectué.	Seulement quelques transactions sont rapportées OU registres sont incomplets.	Toutes les transactions sont correctement rapportées.	CLASSEMENT 3 ET les registres incluent toute autre information spécifiée dans le modèle fourni par Fairtrade.		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	Coton
TS 1.1.5	1°, 2°, 3°	2.1.0.39	Vous garantissez que les produits vendus comme produits Fairtrade, pas dans des emballages prêts à la consommation, sont uniquement vendus aux commerçants Fairtrade disposant d'une certification valide ou d'une autorisation de commercialisation, pour la catégorie de produits concernée, délivrée par FLOCERT ou l'organisation Fairtrade nationale.	Non	Oui				0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
Cane Sugar 4.4.1	1°, 2°, 3°	2.1.0.40	(Sucre de canne) Vous avez un accord avec d'autres organisations de producteurs qui livrent à la même usine ou au même exportateur concernant la façon dont la Prime Fairtrade sera partagée entre les organisations. Si cet accord n'existe pas, un processus de médiation a été conclu et vous acceptez le résultat de la médiation. S'il n'y a pas de conclusion dans les 4 semaines après le début du processus de médiation, vous acceptez que le payeur distribue la prime en fonction du volume de sucre de canne livré par chaque organisation.	Il n'y a pas d'accord et la médiation n'a pas été effectuée.	Il n'y a pas d'accord et la médiation n'a pas abouti après 4 semaines.	Un accord est en place OU un processus de médiation a été effectué qui a opté pour d'autres formes de distribution que celle en fonction du volume de sucre de canne livré par chaque organisation OU le payeur distribue la prime conformément à la quantité de canne	Classement 3 ET tous les membres des organisations ont conscience des critères de distribution.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Sucre de ca
Cane Sugar 4.4.1	1°, 2°, 3°	2.1.0.41	(Sucre de canne) Vous informez le moulin de cet accord par écrit avant le démarrage de la récolte.	Non		Oui		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Sucre de ca
Cocoa 2.1.1	1°, 2°, 3°	2.1.0.42	(Cacao) (Applicable si vous vendez du cacao semi-transformé et appliquez le bilan de masse.) Vous appliquez les taux de conversion suivants pour le bilan de masse du cacao, dans le sens qui est physiquement possible (fèves vers liqueur, liqueur vers beurre et poudre) : Jusqu'à fin 2017 · Fèves vers liqueur 0,8 · Liqueur vers beurre seulement 0,37 · Liqueur vers poudre seulement 0,42 · Liqueur vers beurre et poudre (vers le ratio 100:113) 0,8 seulement si utilisé sur une période allant jusqu'à 12 mois.  Dès 2018 1 Mt fèves -> 0,82 Mt liqueur 1 Mt liqueur -> 0,5 Mt beurre et 0,5 Mt poudre	Les taux de conversion actuels ne sont pas appliqués.	Les taux de conversion actuels ne sont toujours pas appliqués mais le négociant a entamé une phase de transition.	Les taux de conversion actuels sont appliqués ou la transition est sur le point d'être finalisée.	Les taux de conversion actuels ont été appliqués CORRECTEMENT depuis la date d'annonce.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
Cocoa 2.1.5, TS 2.1.13	1°, 2°, 3°	2.1.0.43	(Ter janvier 2018) (Cacao, Sucre de canne, Jus & de la Pulpe/Purée de fruit, Thé) (Applicable seulement si vous vendez des matières premières et/ou des produits semi-finis) Vous indiquez dans votre documentation commerciale si le produit a été séparé (physiquement <del>travail</del> ou commercialisé selon le bilan de masse	Aucune indication ne peut être trouvée sur les documents de vente (contrat ou facture, ou bon de livraison)		Une indication claire peut être trouvée sur les documents de vente.		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao; Jus
Cocoa 2.1.6	1°, 2°, 3°	2.1.0.44	(Ter janvier 2018) (Cacao) (Applicable dans le cas d'une certification multiple) Vous ne vendez pas les mêmes quantités de cacao Fairtrade pour les fèves de cacao doublement certifiées ou multi-certifiées ou le cacao semi-transformé qui a déjà été vendu au regard de programmes de certification autres que Fairtrade.	Il y a des preuves que les mêmes quantités de cacao ont été vendues en tant que produit Fairtrade.		Rien n'indique que les mêmes quantités ont été vendues en tant que Fairtrade.		0	C	Informations additionnelles:Cela n'incl Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	2.1.0.45	(Applicable uniquement si vous vendez des ingrédients alimentaires composés ou du Coton/Textile Fairtrade) Vous indiquez dans votre documentation commerciale sous quel programme (ingrédients alimentaires composés : ATCB ou FSI) (Coton: ATCB, FSI ou Textile) le produit est commercialisé.	Aucune indication trouvée dans la documentation commerciale (contrat ou facture, ou bon de livraison)		Il existe une indication claire dans la documentation commerciale (contrat, facture ou bon de livraison)		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Ballons de s
<b>2.2 Approvisionnement</b>											
2.2.1	1°, 2°, 3°	2.2.0.01	Vous ne vendez pas le produit qui a été produit plus d'une année avant la certification initiale de Fairtrade.	Non		Oui		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
Cane Sugar 4.8.1	1°, 2°, 3°	2.2.0.02	(Sucre de canne) Vous vendez votre canne à sucre en qualité certifiée rétroactivement au maximum d'une année avant l'octroi de la certification initiale.	Des produits plus âgés ne sont pas distingués OU de canne plus âgés est vendue		On ne vend pas des produits plus âgés OU il n'y a pas de mixage.	Classement 3 ET pas d'erreurs.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Sucre de ca
<b>2.3 Contrats</b>											



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
2.3.2	1°, 2°, 3°	2.3.0.01	(S'applique uniquement si vous avez été suspendu depuis le dernier audit et/ou si un ou plusieurs de vos acheteurs ont été suspendus) Vous ne signez pas de nouveaux contrats Fairtrade si vous êtes suspendu OU signez de nouveaux contrats avec des partenaires commerciaux suspendus. Cependant, vous avez rempli les contrats Fairtrade existants pendant la période de suspension. Pour les partenaires commerciaux actuels (acheteurs) avec lesquels vous avez effectué au moins une transaction commerciale Fairtrade dans les 12 mois précédant la suspension, vous êtes autorisé à signer de nouveaux contrats à l'intérieur de la période de suspension. La quantité (de nouveaux contrats signés durant la période de suspension), cependant, est limitée à 50 % de la quantité totale (avec chaque partenaire) commercialisée dans les 12 mois précédant la suspension.	L'organisation a sciemment dépassé les volumes autorisés pendant la suspension OU en a signé de nouveaux.	L'organisation n'a pas été correctement informée et a dépassé les volumes autorisés pendant la suspension OU en a signé de nouveaux.	L'organisation n'a ni dépassé les volumes autorisés pendant la suspension NI signé de nouveaux contrats avec de nouveaux partenaires commerciaux.	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
2.3.3	1°, 2°, 3°	2.3.0.02	(Applicable si vous ou votre premier acheteur Fairtrade avez été décertifié) Vous arrêter de commercialiser tout produit Fairtrade à partir de la date de décertification même si vous avez signé des contrats Fairtrade.	L'organisation a sciemment vendu des produits en qualité de Fairtrade.	L'organisation a vendu en qualité de non Fairtrade et n'a pas retiré les étiquettes Fairtrade OU n'a pas été correctement informée et a vendu à un acheteur décertifié en qualité de Fairtrade.	L'organisation a finalement vendu en qualité de non Fairtrade et n'a pas modifié le contrat écrit mais a retiré les étiquettes Fairtrade.	L'organisation a finalement vendu en qualité de non Fairtrade, a retiré les étiquettes Fairtrade et a annulé le contrat Fairtrade.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
2.3.4	1°, 2°, 3°	2.3.0.03	En cas de publication de nouveaux prix Fairtrade, vous remplissez les contrats que vous avez déjà signés au prix réévalué établi.	Non		Oui OU il y a eu un accord mutuel avec l'acheteur.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
Coffee 2.3.4	1°, 2°, 3°	2.3.0.04	(Café) Le producteur a notifié l'acheteur de son intention de ne pas honorer un contrat avec un délai minimum de 2 mois avant la date d'expédition.	Non		Oui	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à	Café	
Coffee 2.3.2	1°, 2°, 3°	2.3.0.05	(Café) Lorsqu'un courtier est impliqué dans une transaction commerciale par le producteur, le contrat doit : a) identifier quelle partie requiert ses services et donc paiera pour ceux-ci et la commission n'est pas déduite du prix Franco bord b) inclure un accord de l'autre partie pour la transaction commerciale.	Pas de contrat disponible.	Contrat de base disponible, mais il n'inclut aucun des détails requis, aucun accord de l'autre partie.	Contrat de base disponible et accord qui mentionne approximativement les détails requis.	Bon contrat et accord qui mentionne les détails requis de façon claire.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
Coffee 2.3.1	1°, 2°, 3°	2.3.0.06	(Café) Dans le cas de contrats avec des prix à déterminer, si le vendeur demande à fixer le prix avant que la récolte de café ne commence, il existe un accord écrit selon lequel l'acheteur/le convoyeur/l'acheteur s'engage à le faire et une stratégie de gestion du risque écrite, acceptée par les deux parties.	Non	Seulement un des deux documents requis est disponible : l'accord écrit ou la stratégie de gestion du risque.	Les deux documents sont disponibles, acceptés par les deux parties.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
Coffee 2.3.1	1°, 2°, 3°	2.3.0.07	(Café) Le producteur ne signe pas de contrat avec des prix absolus d'une durée supérieure à la période d'une récolte.	Non		Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
Oilseeds and Oleaginous fruit	1°, 2°, 3°	2.3.0.08	(Graines de soja) Les contrats entre les acheteurs et producteurs indiquent qu'une contamination accidentelle et techniquement inévitable d'OGM est tolérée jusqu'à des niveaux fixés par les règlements nationaux ou internationaux, selon lequel est le plus strict. Les contrats spécifient quels règlements s'appliquent.	Non		Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon										
Fibre crops (Seed cotton)	1°, 2°, 3°	2.3.0.09	(Coton graine) Vous et toutes vos entités supplémentaires et / ou vos sous-traitants avez un Indicateur Social Valide qui démontre que vous faites des efforts pour suivre les conventions de l'OIT:  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Heures de travail [1919]</li> <li>• Travail forcé [1930]</li> <li>• Liberté d'Association et Protection du Droit à s'organiser [1948]</li> <li>• Droit de s'organiser et Négociation Collective [1949]</li> <li>• Équité salariale [1951]</li> <li>• Abolition du travail forcé [1957]</li> <li>• Discrimination (Emploi et Occupation) [1958]</li> <li>• Salaire minimum [1970]</li> <li>• Âge minimum [1973]</li> <li>• Santé et sécurité au travail [1981]</li> </ul>	Pas d'indicateur social fourni.	L'indicateur social fourni n'est plus valide	Un indicateur social est fourni	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Coton
	2.3.1	1°, 2°, 3°	2.3.0.13	Vous avez signé des engagements d'achat contractuels fournis par vos acheteurs, qui sont conformes aux exigences Fairtrade. L'acheteur a la responsabilité de fournir un contrat conforme aux exigences Fairtrade. Sauf mention contraire dans les Standards produits, les contrats doivent au minimum indiquer clairement : les volumes convenus, la qualité, le prix (Prix Minimum Fairtrade ou prix du marché, quel que soit le plus élevé), la prime, les conditions de paiement, quand et comment le prix Fairtrade sera fixé, la partie responsable de payer le prix et la prime Fairtrade au producteur, ainsi que les conditions de livraison. Tous les contrats entre producteurs et payeurs Fairtrade ou intermédiaires doivent stipuler un mécanisme de résolution des conflits séparément de la juridiction acceptée par les deux parties.	Il n'existe pas de contrat d'achat ou de commande d'achat écrits pour les produits Fairtrade OU ils ne sont pas signés par l'organisation	Il existe des contrats d'achat ou des commandes d'achat écrits et complets ET ils sont confirmés par le producteur (commande d'achat) ou contresigné par l'organisation	1	C	Informations additionnelles:Noix du Bi Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
Fresh fruit 4.1.2	1°, 2°, 3°	2.3.0.14	(Oranges à jus) Les contrats entre les producteurs et les acheteurs incluent en plus : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prix à payer et les calculs utilisés pour définir le prix de l'équivalent du jus d'orange. Le contrat mentionne que le calcul du prix pour les oranges à jus sera défini en fonction de la production, comme identifié dans le rapport d'analyse préliminaire (un rapport produit en fonction des normes du secteur des agrumes à partir d'un échantillon de fruit livré, qui contient des informations sur la production).</li> <li>• Une fois disponibles, les rapports d'analyse préliminaire de chaque livraison d'oranges à jus doivent être joints au contrat. De plus, ce rapport est donné au producteur 7 jours calendaires après la livraison des fruits.</li> <li>• Le nom du responsable qui paie la prime Fairtrade</li> </ul>	Non	Oui		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Oranges
Critère FLOCERT	1°, 2°, 3°	2.3.0.15	(Applicable si des membres individuels vendent des produits certifiés FT directement à l'acheteur) Soit vous démontrez l'incapacité de vendre en tant que société de production en citant la(les) loi(s) nationale(s)/régionale(s) l'interdisant ; soit vous avez émis une demande écrite précisant l'avantage d'un tel arrangement pour les producteurs et la société, accompagnée d'un contrat cadre entre vous et l'acheteur qui prévoit les éléments suivants : traçabilité, volume, prix, conditions de livraison, conditions de	Ni la législation ni la société de production ne le demande.	La société de production a émis une demande correspondante MAIS le contrat ne couvre pas tous les détails requis.	Oui	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
2.3.4	1°, 2°, 3°	2.3.0.16	Vous garantissez que tous les éléments de la transaction fixée dans le contrat sont honorés, sauf si vous et l'autre partie convenez d'une modification.	Le contrat (ou tout changement convenu au contrat) n'a pas été honoré OU le résultat d'un processus d'arbitrage n'a pas été respecté OU l'entreprise a rejeté le résultat du processus	Les contrats sont honorés OU dans le cas de différends, le mécanisme de résolution des différends a été utilisé/est utilisé pour résoudre le conflit.	Les contrats sont honorés sans modification.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL			
2.3.4	1°, 2°, 3°	2.3.0.17	Si des circonstances exceptionnelles et/ou imprévisibles vous empêchent de vous fournir les quantités établies dans le contrat, vous avisez sans délai l'acheteur par écrit et cherchez activement une solution.	L'acheteur n'a pas été avisé.	L'acheteur a été avisé tardivement et aucune solution n'a été suggérée.	L'acheteur a été avisé sans délai et une solution a été suggérée.	=Rank 3 and solution agreed on and implemented.	=Classement 4 ET l'acheteur aurait suggéré la même solution que celle mise en œuvre	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL	
2.4 Étiquetage													
2.4.1	1°, 2°, 3°	2.4.0.01	Fairtrade International est contacté à <a href="mailto:artwork@fairtrade.net">artwork@fairtrade.net</a> pour approbation de l'utilisation de la Marque FAIRTRADE sur votre emballage de gros ou matériel promotionnel externe (comme les brochures, sites Internet ou factures de produits Fairtrade).	Non	L'organisation n'utilise pas la marque Fairtrade mais n'est pas au courant de cette règle.				0	C	Conformité déterminante:L'exigence n	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
2.4.2	1°, 2°, 3°	2.4.0.02	Si vous produisez des produits Fairtrade finis et les vendez aux consommateurs sous votre propre marque avec une Marque FAIRTRADE, vous avez signé un contrat avec Fairtrade International ou une Organisation Nationale Fairtrade.	Non	Oui				0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
TS 1.2.2	1°, 2°, 3°	2.4.0.03	(S'applique si vous effectuez l'emballage pour un licencié) Vous avez une copie de l'approbation graphique applicable.	Non	Oui				0	C		Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
3 Production													
3.1 Gestion des pratiques de production													
3.1.1	1°, 2°, 3°	3.1.0.01	Vous avez informé vos membres des standards Fairtrade pour les pratiques environnementales et de travail (ces dernières s'appliquent seulement lorsque les membres emploient des salariés).	L'organisation n'a pas fourni d'information à ses membres.	Certains membres ont été informés mais moins de 80% OU l'information fournie ne couvre pas toutes les exigences de base.	Au moins 80% des membres ont été informés une fois au moins au sujet des exigences de base ET le contenu de l'information était efficace ET des formations sont planifiées / programmées pour	Au moins 80 % des membres ont été informés annuellement au moins sur les Exigences de base ET des formations ont eu lieu ET il y a du matériel d'information.	Classement 4 ET les activités identifiées et mises en œuvre se reflètent dans la liste du membre.	0	C	Informations additionnelles:Pour la C	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
3.1.2	1°, 2°, 3°	3.1.0.02	Vous et vos membres avez identifié et consigné les risques généraux de non-conformité aux standards de production.	L'organisation n'a pas entrepris d'identification des risques possibles OU en dissimule la preuve.	L'identification des risques possibles comporte d'importants défauts et échoue à identifier des risques importants OU l'identification des risques n'est pas consignée	Il existe une identification de base écrite/schématisée des risques possibles qui couvre au moins les risques les plus importants.	Il existe une identification de base écrite/schématisée des risques possibles qui sont reliés à toutes les exigences ET il existe un processus d'implication des	Classement 4 ET meilleures pratiques en termes d'obtention d'information : données de tous les membres par évaluations de l'exploitation	1	C	Informations additionnelles:L'identificz	Audit ciblé; audit ciblé à	ALL
Cane Sugar 3.1.1	1°, 2°, 3°	3.1.0.06	(Sucre de canne) Vous avez établi un rapport au moins une fois par an sur les indicateurs de surveillance suivants : volumes et productions, intervalle récolte/concassage, utilisation des intrants, gestion de l'eau. Vous envoyez ces informations à <a href="mailto:cane@fairtrade.net">cane@fairtrade.net</a>	Non	Oui				3	C		Audit ciblé; audit ciblé à	Sucre de ca



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
Cocoa 3.1.3	1°, 2°, 3°	3.1.0.07	(1 Janvier 2019) Vous mettez en œuvre un système qui vous permet de gérer la conformité vis-à-vis des critères Fairtrade pour tous les producteurs de cacao de l'organisation, qui comprend: <input type="checkbox"/> Une structure de gestion documentée <input type="checkbox"/> Une seule personne responsable du SGI <input type="checkbox"/> Une réglementation interne permettant d'assurer la conformité <input type="checkbox"/> Des inspecteurs internes identifiés <input type="checkbox"/> La formation de la personne responsable et de l'inspecteur interne <input type="checkbox"/> Des inspections et des rapports annuels ainsi que les commentaires des membres <input type="checkbox"/> L'utilisation de sanctions internes <input type="checkbox"/> Une liste des membres régulièrement mise à jour <input type="checkbox"/> L'utilisation de l'évaluation des risques afin de traiter	L'organisation n'a pris aucune mesure pour mettre en place un Système de Gestion Interne.	Un Système de Gestion Interne existe mais n'est pas suivi dans la pratique OU ne permet pas à l'organisation de contrôler la conformité avec les standards Fairtrade.	Un Système de Gestion Interne est en place et permet un contrôle de la part de l'organisation, mais manque de clarté OU diffère légèrement de sa description.	Un Système de Gestion Interne est en place et est suivi et contient tous les détails nécessaires et suit la procédure définie.	CLASSEMENT 4 ET des registres détaillés existent.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
Cocoa 3.1.6	1°, 2°, 3°	3.1.0.09	(1er janvier 2019) (Cacao) Vous collectez des données sur les ménages et l'exploitation agricole pour évaluer les besoins des membres concernant les améliorations agricoles durables.	Aucune donnée collectée.	Les données sont collectées mais aucune évaluation des membres n'est effectuée.	Les données sont collectées et l'évaluation des membres et des exploitations doit être effectuée.	Classement 3 ET les découvertes suite à l'évaluation sont mises en œuvre ET l'évaluation couvre les suggestions des membres.	CLASSEMENT 4 ET l'exercice est répété périodiquement.	3	C	Informations additionnelles:Exemples Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
Cocoa 3.1.7	1°, 2°, 3°	3.1.0.10	(1er janvier 2018) (Cacao) Vous développez, mettez en œuvre et adaptez régulièrement un plan centralisé de formation et d'autres activités de soutien à mener auprès des membres, basées sur les besoins de vos membres.	Aucun plan de formation développé.	Plan de formation développé mais pas mis en œuvre.	Plan de formation basé sur les besoins des membres développé, mis en place et mis à jour annuellement selon une évaluation des apprentissages des années de formation précédentes et les	CLASSEMENT 3 ET information sur l'adoption de la formation par les participants.	CLASSEMENT 4 ET information sur les recommandations des fournisseurs de service.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
3.1.3	1°, 2°, 3°	3.1.0.14	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) L'identification des risques a été renouvelée périodiquement au moins tous les 3 ans.	L'organisation n'a pas mis à jour l'identification des risques possibles.	L'identification des risques possibles est à jour mais comporte d'importants défauts et échoue à identifier des risques importants OU l'identification à jour des risques n'est pas	Il existe une évaluation de base écrite/schématisée qui couvre au moins les risques les plus importants ET toutes les régions qui ont généré des non-conformités dans les	L'évaluation à jour des risques couvre toutes les exigences et identifie tous les risques en vigueur ET il existe un processus d'implication des membres dans cette identification.	RANG 4 ET meilleure pratique en terme d'obtention d'information : données sur tous les membres dans l'enquête terrain.	3	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
3.1.4	1°, 2°, 3°	3.1.0.15	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Une procédure de surveillance et d'évaluation de la performance et de la conformité des membres en lien avec les standards de production est en place et est mise en œuvre.	Aucune procédure n'est en place.	L'organisation peut expliquer verbalement le processus de surveillance, mais la procédure n'est pas documentée OU il existe une procédure, mais elle n'a pas été	Il y a une procédure documentée en place pour évaluer la performance et la conformité au regard des exigences de base ET elle est mise en œuvre.	Il existe une procédure qui est mise en œuvre ET qui couvre au moins toutes les exigences.	Il y a un Système de Gestion Interne qui couvre tous les membres. Il est mis en œuvre et fonctionne bien.	3	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
3.2 Développement environnemental												
3.2.1 Gestion environnementale												
3.2.1	1°, 2°, 3°	3.2.1.01	Une personne ou un groupe de personnes a la responsabilité de garantir que votre organisation est conforme aux exigences environnementales.	Aucune personne désignée.	Une personne est désignée mais n'a pas de temps et/ou de ressource pour assumer ces responsabilités OU une personne est désignée mais elle ne connaît pas les exigences environnementales appropriées et les risques de	Une personne est désignée ET connaît les exigences environnementales appropriées et les risques de l'organisation.	= RANG 3 ET la personne nommée a suffisamment de temps et/ou de ressources pour assumer les responsabilités.	= RANG 4 ET la personne nommée occupe un poste à responsabilités.	0	C	Informations additionnelles:La person Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
3.2.1	1°, 2°, 3°	3.2.1.02	La personne ou le groupe de personnes a des Termes de Référence clairs.	Pas de description écrite et la/les personne(s) n'est pas au courant de ses responsabilité	Description écrite mais la/les personne(s) n'est pas au courant de ses responsabilité	Pas de description écrite mais la personne est au courant de ses responsabilité	Il existe une description écrite de base et la/les personne(s) en est informé.	Il existe une description écrite détaillée et la/les personne(s) en est informé.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
3.2.2 Gestion des ravageurs et utilisation de matériaux dangereux													
Fresh fruit 3.2.1	1°, 2°, 3°	3.2.2.02	(Banane producteurs et membres individuels) S'applique aux bananes seulement (inclut les bananes séchées et la pulpe de banane) :  Vous et/ou vos membres utilisant des herbicides au cours du processus de production mettez en place les éléments suivants dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des mauvaises herbes :  • Acquérir une connaissance des mauvaises herbes affectant la productivité de la récolte et des conditions favorisant et empêchant le développement des mauvaises herbes.  • Acquérir une connaissance des parties des champs dans lesquelles la récolte est touchée par les mauvaises herbes.  •Prévention de la propagation des mauvaises herbes grâce à des moyens non chimiques (travail de la terre, moyens mécaniques ou thermiques)  •Utilisation de techniques alternatives de contrôle, paillis ou cultures de couverture afin de maîtriser et de réduire	Herbicides utilisées délibérément, pas d'approche alternative de gestion des mauvaises herbes.	L'usage d'herbicide a été réduit modérément, approche structurée de gestion des mauvaises herbes non disponible.	L'usage d'herbicide a été réduit suite à une approche de base de gestion des mauvaises herbes, dans laquelle certaines mesures requises sont absentes.	L'usage d'herbicide a été considérablement réduit, approche de gestion des mauvaises herbes disponible, ET cela a été communiqué à tous les membres.	= RANG 4 ET suivi régulier par Système de Gestion Interne qui fonctionne.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	Banana; Bar	
3.2.4	1°, 2°, 3°	3.2.2.05	Les membres et les employés qui manipulent des pesticides et autres produits chimiques dangereux ont été formés sur les risques liés à la manipulation de ces produits et sur la façon de les manier correctement. Les contenus de formation sont conformes aux exigences.	L'organisation n'a pas entrepris de formation.	Moins de 50% des personnes manipulant des pesticides ont été formés OU le contenu/la qualité de la formation était insuffisant(e).	Au moins 50% des personnes manipulant des pesticides ont été formés ET le contenu/la qualité de la formation était suffisant(e) ET des formations sont planifiées/programmées pour les autres	Au moins 80% des personnes manipulant des pesticides ont été formés ET le contenu/la qualité de la formation était suffisant(e) ET les outils de formations étaient clairs et convenables.	= RANG 4 ET des mesures ont effectivement été mises en place.	3	C	Conformité déterminante:Le contenu r	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
3.2.4	1°, 2°, 3°	3.2.2.06	Les rapports de formation avec la liste des signatures des participants sont disponibles.	L'information/la formation n'a pas eu lieu.	L'information/la formation a eu lieu mais il n'y a aucun rapport ou liste.	Oui, bien que certaines erreurs peuvent être décelées.	Les rapports et les listes sont disponibles, mais ne sont pas détaillés/des informations manquantes	Rapports clairs et disponibles, listes précises et complètes.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	
3.2.15	1°, 2°, 3°	3.2.2.19	Vous avez compilé une liste régulièrement mise à jour des pesticides utilisés par les membres sur la culture Fairtrade qui indique lesquels de ses matériaux sont dans la liste des matières dangereuses (HML), la Partie 2 (liste orange) et la Partie 3 (liste jaune) et inclut au minimum : • le nom de l'ingrédient actif et le nom commercial de la marque; • la culture sur laquelle ils sont utilisés; • le nom du parasite ou de la maladie ciblée	Il n'existe pas de liste.	Lorsque qu'elle est recoupée avec la réalité, la liste comporte d'importants défauts (pesticides manquants) OU la liste n'a pas été mise à jour depuis plus de 3 ans.	Il existe une liste complète et suffisante. La liste a été développée sur la base de connaissances terrain et d'une communication informelle avec les membres.	Il existe une liste complète et suffisante. La liste a été développée sur la base d'une documentation au niveau du membre.	Il existe une liste précise ET l'organisation consigne régulièrement les pesticides utilisés par les membres, dans le cadre d'un Système de Gestion Interne général et surveille aussi les pesticides disponibles dans les	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	
3.2.18	1°, 2°, 3°	3.2.2.27	Vous avez mis en œuvre une procédure pour garantir que vos membres n'utilisent pas sur leurs cultures Fairtrade des substances qui figurent sur la liste des matières dangereuses de Fairtrade International (HML) partie 1 (liste rouge). La procédure inclut des activités de sensibilisation de vos membres aux substances interdites/matières dangereuses.	L'organisation n'a pris aucune mesure.	L'organisation a des idées pour améliorer la situation mais ne les a pas mises en œuvre OU elle les a mises en œuvre mais ne les a pas décrites par écrit.	L'organisation a mis en place au moins une mesure de sensibilisation, par exemple en fournissant de l'information aux membres sous quelque forme que ce soit ET l'a décrite par	L'organisation a mis en place une série de mesures (par exemple : registres au niveau des membres, sensibilisation, inspections d'échantillons internes, évaluation par les pairs) ET les a	L'organisation est un bon exemple de Système de Gestion Interne et peut le garantir au niveau des membres.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon										
3.2.6	1°, 2°, 3°	3.2.2.31	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Vous avez informé tous les membres et travailleurs - y compris ceux qui ne manipulent pas directement de pesticides et d'autres produits chimiques dangereux - des dangers et des risques liés à ces produits.	L'organisation n'a pas réalisé d'activité d'information.	Moins de 50 % des membres et des travailleurs ont été informés OU le contenu/la qualité de l'information était insuffisant.	Au moins 50 % des membres et des travailleurs ont été informés ET le contenu de l'information était suffisant.	Au moins 80 % des membres et des travailleurs ont été informés ET le contenu de l'information était suffisant ET il y a du matériel d'information.	=CLASSEMENT 4 et il y a un plan de formation/d'information / une formation de perfectionnement continu, ou aucun pesticide ni produit chimique dangereux	3 C Conformité déterminante:Le contenu r Audit ciblé; audit ciblé à	ALL ALL
3.2.3.a Érosion du sol (Sol et eau)										
3.2.3.b Manipulation des engrais (Sol et eau)										
3.2.3.c Fertilité du sol (Sol et eau)										
3.2.3.d Sources d'eau durables (Sol et eau)										
3.2.3.e Utilisation durable de l'eau (Sol et eau)										
3.2.20	1°, 2°, 3°	3.2.3.10	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Vous avez identifié les terres exposées au risque d'érosion et celles déjà érodées dans les champs où vos membres ensementent des cultures Fairtrade.	D'importants problèmes d'érosion existent et l'organisation n'est pas au courant.	De légers problèmes d'érosion existent et l'organisation n'est pas au courant OU les problèmes potentiels (et probables) ne peuvent pas être identifiés.	L'organisation a documenté (par écrit ou sur des cartes) les problèmes généraux existants et potentiels dans la région.	Classement 3 ET mesures de prévention développées sur la réduction de l'érosion des sols ou mesures de restauration des sols	L'organisation a inspecté toutes les exploitations et a documenté par écrit les problèmes existants et potentiels ET a mis en œuvre des mesures de	3 C Audit ciblé; audit ciblé à	ALL ALL
3.2.4 Déchets										
3.2.5 OGM										
3.2.6 Biodiversité										
3.2.32	1°, 2°, 3°	3.2.6.09	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Vous avez une procédure en place pour garantir que vos membres ne causent pas de déforestation ou de dégradation de la végétation.	Il n'y a pas de procédure en place.	L'organisation peut expliquer verbalement le processus de suivi, mais la procédure n'est pas documentée.	Il y a une procédure documentée en place ET elle est mise en œuvre.	CLASSEMENT 3 ET les membres sont conscients des zones à risque et des activités ou pratiques de production qui ont des impacts négatifs ET la géocartographie et les cartes polygonales sont utilisées comme un outil pour cartographier plus précisément les zones	CLASSEMENT 4 ET la procédure fait partie d'un Système de Gestion Interne qui couvre tous les membres et qui fonctionne bien.	1 C Audit ciblé; audit ciblé à	ALL ALL
3.2.7 Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets										
3.3 Conditions de travail										
3.3.1 Non-discrimination										
3.3.1	1°, 2°, 3°	3.3.1.01	Vous et vos membres ne devez pas établir de distinction fondée sur la race, la couleur, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, la statut matrimonial, l'âge, la contamination au VIH/SIDA, la religion, l'opinion politique, l'affiliation à des syndicats ou à d'autres organes représentant les travailleurs, l'ascendance nationale ou l'origine sociale pour le recrutement, la promotion, l'accès à la formation, la rémunération, la répartition des tâches, la cessation d'emploi, le départ à la retraite ou d'autres activités.	Il y a des indications de discrimination substantielle sur le recrutement et la rémunération.	Il y a des indications de discrimination substantielle sur la promotion et l'accès à la formation.	Il n'y a ni registre ni règle mais aucune indication de pratique discriminatoire.	Il existe une politique d'égalité des chances écrite approuvée par l'Assemblée Générale et rendue publique auprès de tous les membres et employés.	Il existe une politique d'égalité des chances pour le recrutement, la promotion et elle est mise en pratique avec des registres qui montrent les raisons de l'acceptation, du renvoi et de la promotion des	0 M Informations additionnelles: Dans ce o Audit ciblé; audit ciblé à	ALL ALL
3.3.2	1°, 2°, 3°	3.3.1.02	Vous et vos membres ne procédez à aucun test de grossesse, de dépistage du VIH ou de maladies génétiques durant le recrutement des employés.	Des tests sont exigés.	Pas de test mais des questions sont posées et mènent à de la discrimination dans le recrutement	Pas de politique mais pas d'indication de test ou de question durant le recrutement.	Il existe une politique claire interdisant cela.	Il existe une politique claire interdisant cela et l'organisation contrôle cela au niveau des membres	0 C Informations additionnelles: Pour des Audit ciblé; audit ciblé à	ALL ALL
3.3.3	1°, 2°, 3°	3.3.1.03	Ni vous ni les membres de votre organisation ne prenez part, ne soutenez ou ne tolérez le recours à la punition corporelle, mentale, ou à la coercition physique, ni à l'intimidation, au harcèlement verbal ou à toutes sortes d'abus.	Des indications montrent que cela est courant chez les membres en tant qu'employeurs ou dans l'organisation en tant qu'employeur.	Des indications montrent que cela se produit en de rares occasions mais l'organisation n'a pris aucune mesure.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les employés et les employés et la connaissance terrain) selon laquelle cela	Il existe une politique écrite approuvée par l'Assemblée Générale et rendue à la connaissance des membres et des employés.	= RANG 4 ET Système de Gestion Interne qui le contrôle au niveau des membres.	0 M Informations additionnelles: Exemples Audit ciblé; audit ciblé à	ALL ALL
<b>Toutes les exigences centrales dan</b>										





0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
3.3.4	1°, 2°, 3°	3.3.1.04	Ni vous ni vos membres ne vous impliquez, ne soutenez ni ne tolérez des comportements, y compris des gestes, des mots et des contacts physiques qui sont violents et abusifs, y compris des actes sexuellement abusifs et d'intimidation, le harcèlement ou d'autres formes d'exploitation et d'abus.	Des indications montrent que cela est courant chez les membres en tant qu'employeur ou dans l'organisation en tant qu'employeur.	Des indications montrent que cela se produit en de rares occasions mais l'organisation n'a pris aucune action.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les employés et les employeurs et la connaissance terrain) selon laquelle cela	Il existe une politique écrite approuvée par l'Assemblée Générale et rendue publique auprès des membres et des employés.	= RANG 4 ET Système de Gestion Interne qui le contrôle au niveau des membres.	0	M	Informations additionnelles: Exemples Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
Prepared and preserved fruit and vegetables	1°, 2°, 3°	3.3.1.05	(Fruits séchés) Dans le cas de cultivatrices et drier operators, les paiements sont effectués à la femme directement (non au mari).	Non		Oui			0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	Fruits séché
	1°, 2°, 3°	3.3.1.09	(République Dominicaine) (Applicable dès le 1er juillet 2019) Tous les travailleurs migrants sont enregistrés et possèdent un contrat juridiquement qui offre au travailleur un accès à la sécurité sociale.	Non		Oui			0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : Dominicaine	ALL
	1°, 2°, 3°	3.3.1.10	(République Dominicaine) (Applicable dès novembre 2018) (Applicable si vous choisissez de ne pas soutenir le processus de documentation des travailleurs migrants actuels) Vous garantissez le prolongement de la sécurité des travailleurs en aménageant une rencontre entre le travailleur et les syndicats ou les organisations de défense des droits de la personne locaux, afin qu'il/elle puisse demander de l'aide et des conseils. Vous documentez ce processus.	Il n'y a pas de procédure.	Il y a une procédure mais elle n'est pas implémentée.	Il existe un processus documenté et mis en œuvre sur la façon d'obtenir plus de soutien auprès d'organisations locales expertes en droits humains afin d'atténuer le préjudice	Classement 3 ET l'organisation a bâti et renforcé sa capacité à comprendre le préjudice et le danger auxquels les travailleurs migrants font face.	Classement 4 ET il existe des procédures documentées et mises en œuvre qui incluent le retrait sécuritaire et des principes clés de protection.	0	C	Informations additionnelles: *Assurer l'Audit ciblé; audit ciblé à : Dominicaine	ALL
	1°, 2°, 3°	3.3.1.11	Vos membres et vous-mêmes ne vous engagez pas, ne soutenez pas ou ne tolérez pas l'exploitation/les abus sexuels, la prostitution forcée, la traite et les menaces de violence.	Il y a des indications que cela est courant chez les membres employeurs ou dans l'organisation en tant qu'employeur.	Il y a des indications que cela se produit en de rares occasions mais l'organisation n'a pris aucune mesure.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les membres, l'observation et la connaissance terrain) de ces formes de VBG OU il y a des indications de cas rares mais l'organisation a pris des mesures, y compris en signalant les cas en toute sécurité aux agences nationales de protection responsables ou	RANG 3 ET Il existe une politique écrite approuvée par l'Assemblée Générale et communiquée aux membres et aux travailleurs.	RANG 4 ET SGI qui contrôle cela au niveau des membres.	0	M	Exemples de Violences Basées sur le Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
3.3.2 Absence de travail forcé ou obligatoire												
3.3.5	1°, 2°, 3°	3.3.2.01	Ni vous ni vos membres n'employez le travail forcé, y compris le travail obligatoire et le travail en milieu carcéral qui n'est pas offert de plein gré.	Des indications montrent que cela est courant chez les membres en tant qu'employeurs ou dans l'organisation en tant qu'employeur OU la période de préavis est excessive (> 3	Des indications montrent que cela se produit en de rares occasions mais l'organisation n'a pris aucune mesure.	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les employés et les employeurs et la connaissance terrain) selon laquelle cela arrive.	CLASSEMENT 3 ET il existe une politique écrite approuvée par l'Assemblée Générale et portée à la connaissance des membres et des employés.	RANG 4 ET Système de Gestion Interne qui le contrôle au niveau des membres.	0	M	Conformité déterminante: Indicateurs ; Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
	1°, 2°, 3°	3.3.2.03	Vous et vos membres ne subordonnez pas l'embauche d'un employé ou l'offre d'un hébergement à l'emploi de son époux(se).	L'organisation force les membres de la famille à travailler (directement ou via des avantages tels que l'hébergement).	L'organisation priorise l'hébergement pour les familles dont plus d'un membre travaille pour elle.	L'organisation n'informe pas mais rien n'indique que cela se passe.		L'organisation informe tous les employés de leur droit de travailler ailleurs (particulièrement ceux vivant sur l'île de la Tortue).	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
	1°, 2°, 3°	3.3.2.04	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) Si vous avez identifié des cas de travail forcé chez les adultes dans votre organisation (voir CC 3.1.0.02), vous et les membres de vos organisation y remédiez pour garantir une sécurité prolongée et mettre en œuvre des politiques appropriées et des procédures pour prévenir l'emploi d'adultes de plus de 18 ans dans des conditions de travail abusives, qui relèvent de l'exploitation et qui	Non. L'organisation n'a pas pris de mesure de réparation.	Il n'y a pas de politique de protection, mais des mesures de réparation ont été mises en œuvre.	Oui. L'organisation a pris des mesures de réparation et a mis en œuvre des politiques et des procédures pour protéger les travailleurs vulnérables.	CLASSEMENT 3 ET la politique et les procédures incluent des mesures préventives et un retrait sécuritaire des personnes affectées, basées sur les principes clés de	CLASSEMENT 4 ET l'organisation la met en œuvre de façon proactive.	1	C	Informations additionnelles: Les procés Audit Associé; Audit ciblé	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
3.3.3 Travail des enfants et protection des enfants												
3.3.8	1°, 2°, 3°	3.3.3.01	Vous et vos membres n'employez pas d'enfant âgé de moins de 15 ans ou d'un âge inférieur à celui défini par les lois locales, quel que soit le plus élevé.	Des indications montrent que cela est courant chez les membres en tant qu'employeurs ou dans l'organisation en tant qu'employeur.	Des indications montrent que cela se produit en de rares occasions mais l'organisation n'a pris aucune mesure OU les membres embauchent des employés qui arrivent avec leur enfant et qui travaille sous la supervision de ses	L'auditeur n'a trouvé aucune indication (à travers les entretiens avec les employés et les employeurs et la connaissance terrain) selon laquelle cela arrive.	Il existe une politique écrite approuvée par l'Assemblée Générale et portée à la connaissance des membres et des employés. La politique inclut la garantie d'une scolarisation sécurisée des enfants.	= RANG 4 ET Système de Gestion Interne qui le contrôle au niveau des membres	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
3.3.4 Liberté d'association et de négociation collective												
3.3.13	1°, 2°, 3°	3.3.4.01	Vous et les membres de votre organisation avaient assuré à tous les travailleurs qu'ils sont libres de devenir membres d'une organisation de travailleurs de leur choix, et que les travailleurs sont libres de participer à des négociations en groupe concernant leurs conditions de travail.	Cela n'est garanti d'aucune façon	Il existe une déclaration écrite mais qui n'est ni connue des employés ni mise en place.	Il existe une déclaration écrite, connue des employés, même si certains ne la connaissent pas, OU, il n'existe pas de déclaration écrite mais elle est mise en place et la plupart des employés sont informés.	Rank 3 ET tous les employés sont informés.	Rank 4 ET l'organisation encourage activement les employés.	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
3.3.13	1°, 2°, 3°	3.3.4.02	Vous n'avez pas nié ces droits dans la pratique dans les deux dernières années. En cas de refus de ces droits, les circonstances ont considérablement changé depuis.	Il existe des indications importantes de refus récent dans la pratique (qu'il y ait une déclaration écrite ou non), par exemple des renvois ou de nouvelles répartitions de travaux des dirigeants syndicaux.	Il existe des indications importantes de refus dans la pratique au cours des deux années précédentes MAIS les conditions n'ont pas changé considérablement.	Il n'existe pas d'indication importante de refus au cours des deux années précédentes OU il y a eu refus mais les conditions ont considérablement changé (par exemple changement de directeurs / de direction / des membres incriminés (le cas échéant) ont été exclus, déclaration de syndicat indépendant, l'organisation a sensibilisé de manière active et avec succès les employés sur de nouveaux		= RANG 3 ET les organisations de travailleurs existent et la négociation collective a lieu.	0	M	Informations additionnelles: Ces critères Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
3.3.14	1°, 2°, 3°	3.3.4.04	Vous et les membres de votre organisation n'intervenez pas dans les rencontres des employés.	Interviennent activement.	Sont présents durant les rencontres, mais n'interviennent pas activement.	Sont présents durant les rencontres à la demande du syndicat/des employés et n'interviennent pas OU ne sont pas		Ne sont pas présents et offre un environnement propice pour les rencontres.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
3.3.15	1°, 2°, 3°	3.3.4.05	Vous et les membres de votre organisation garantissez qu'il n'y a pas de discrimination envers les employés et leurs représentants qui organisent, qui adhèrent (ou non) à une organisation de travailleurs ou qui participent aux activités légales de l'organisation de travailleurs.	Il y a de la discrimination et l'organisation/le propriétaire d'exploitation n'est pas conforme au critère de Standard 3.3.1.	Il y a de la discrimination au niveau des cadres et l'organisation/le propriétaire d'exploitation ne contrôle pas réellement cela.	Il y a eu des cas de discrimination au niveau des cadres mais l'organisation/le propriétaire d'exploitation a pris des mesures fructueuses.	Il n'y a aucun cas de discrimination.	L'organisation/le propriétaire d'exploitation ont un programme de formation/sensibilisation pour les cadres pour prévenir la discrimination ET il n'y a aucun cas de quelque discrimination que ce soit.	0	C	Informations additionnelles: Contraire Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
3.3.15	1°, 2°, 3°	3.3.4.06	L'organisme de certification est informé lorsqu'un représentant de travailleurs est renvoyé, y compris le motif du renvoi.	L'organisation ne peut expliquer le motif de renvois et l'auditeur constate des discriminations.	L'organisation ne peut expliquer le motif des renvois.	Préavis envoyé en temps par l'organisation OU il n'y a eu aucun renvoi et l'organisation est consciente de cette situation.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL			
3.3.15	1°, 2°, 3°	3.3.4.07	Des registres de tous les contrats résiliés indiquant le motif de la résiliation et si l'employé était membre d'un syndicat de travailleurs sont en place.	Il n'y a pas de registre et il existe des indications de discrimination.	Il n'y a pas de registre ou ils sont incomplets (par exemple si l'employé est membre d'un syndicat ou d'un Conseil des Travailleurs, cela n'est pas mentionné).	L'organisation tient des registres complets à jour pour les employés indépendants et sensibilise les producteurs individuels à cette exigence (si applicable).	L'organisation tient des registres complets à jour pour les employés indépendants et les ouvriers agricoles individuels (si applicable).	L'organisation tient des registres complets à jour pour les employés indépendants et les ouvriers agricoles individuels (si applicable) et les représentants de travailleurs les signent.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	
3.3.5 Conditions de travail													
3.3.18	1°, 2°, 3°	3.3.5.01	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci, et pour les installations de transformation propres de toutes tailles) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à compter du 1er avril 2021) Vous avez fixé des salaires pour les employés selon les dispositions de la Convention de Négociation Collective, si elle existe, ou conformes à la moyenne régionale ou au salaire minimum officiel pour les emplois	Salaires < minimum légal ou aux < ceux de la Convention de Négociation Collective OU il est impossible de calculer les salaires de référence.	Salaires ≥ minimum légal ou à ceux de la Convention de Négociation Collective mais < moyenne régionale (l'existence d'une moyenne régionale DOIT être prouvée).	Salaires ≥ minimum légal, à ceux de la Convention de Négociation Collective et à la moyenne nationale.	= RANG 3 ET toutes les dispositions légales et les avantages accordés sont respectés pour tous les employés.	0	M	Applicabilité: La non-conformité aux s: Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01	
3.3.18	1°, 2°, 3°	3.3.5.02	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à compter du 1er avril 2021) Vous avez spécifié des salaires pour toutes les fonctions des employés.	Les salaires sont discrétionnaires et il y a des indications de discrimination.	Les employés interrogés ne savent pas précisément ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement OU fait référence à des sources d'information externes (Convention de Négociation Collective, réglementation légale) ET tous les employés interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit ET tous les employés interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit et diffusées à tous les employés de façon à être facilement comprises.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.19	1°, 2°, 3°	3.3.5.03	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci, et pour les installations de transformation propres de toutes tailles) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à compter du 1er avril 2021) Pour tout travail basé sur la production, sur des quotas et à la pièce, pendant les horaires de travail normaux, vous payez le salaire minimum proportionnel ou le salaire moyen du secteur concerné, selon le plus élevé.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent < 80% du salaire équivalent sur une moyenne mensuelle OU il est impossible d'évaluer les gains des employés à la pièce.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent 99-80% du salaire équivalent sur une moyenne mensuelle.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent au moins le salaire équivalent sur une moyenne mensuelle.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent au moins le salaire équivalent tous les jours.	Tous les employés à la pièce gagnent au moins le salaire horaire équivalent tous les jours.	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.20	1°, 2°, 3°	3.3.5.06	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à compter du 1er avril 2021) Vous payez les salaires des employés à intervalles réguliers,	Le règlement est constamment retardé au-delà des périodes convenues OU le règlement a été suspendu pour plus d'un mois.	Le règlement est effectué 2 semaines après la fin de la période de travail rémunérée OU est généralement très irrégulier.	Le règlement est généralement effectué une semaine après la fin de la période de travail rémunérée, bien que parfois des retards surviennent.	Le règlement est habituellement effectué le jour de la fin de la période de travail rémunérée, bien que parfois des retards surviennent.	Le règlement est toujours effectué le jour de la fin de la période de travail rémunérée ou avant.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
3.3.20	1°, 2°, 3°	3.3.5.07	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à compter du 1er avril 2021) Des bordereaux de paie sont fournis aux employés.	L'organisation ne peut fournir aucune information sur les salaires.	Le service de paie de l'organisation est peu consigné ET les employés n'obtiennent pas / ne peuvent pas obtenir toute l'information (par exemple, sur le paiement des heures supplémentaires ou	Les employés reçoivent un bordereau de paie physique avec une information complète pour chaque paiement.	Les employés reçoivent un bordereau de paie physique pour chaque paiement et un bordereau de paie consolidé chaque année.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01	
3.3.20	1°, 2°, 3°	3.3.5.08	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à compter du 1er avril 2021) Les règlements doivent être effectués en monnaie légale ; ils ne peuvent être effectués en nature qu'avec l'accord	Le règlement est effectué en nature et les employés ne sont pas d'accord avec cette pratique.	Le règlement est partiellement effectué en nature et les employés ne sont pas d'accord avec cette pratique.	Le règlement est effectué de la façon choisie par l'organisation, mais en monnaie légale (transfert de banque, chèque, liquide, etc.) OU autrement avec l'accord explicite des	Le règlement est effectué de la façon choisie par l'organisation, c'est-à-dire de la façon la moins coûteuse / la moins risquée pour les employés.	Le règlement est effectué de la façon choisie par les employés mais lorsqu'il est effectué en liquide, l'organisation a pris des mesures pour éviter les attaques.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.22	1°, 2°, 3°	3.3.5.16	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021) (Uniquement applicable pour les organisations et/ou les membres individuels employant plus de 10 travailleurs permanents ou saisonniers/temporaires présents pendant un mois ou plus au cours d'une année, travaillant plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) Vous avez remis à tous les employés permanents des contrats de travail écrits liant légalement les deux parties.	Les employés permanents ne disposent pas de contrats juridiquement contraignants.	Les employés permanents n'ont pas de contrat signé OU ces derniers ne sont pas conformes avec la législation du travail OU la période de préavis est plus longue pour l'employé.	Tous les employés permanents ont des contrats signés qui incluent au moins le titre de l'emploi, les salaires, les horaires de travail et des périodes de préavis identiques et qui soient conformes à la législation du travail.	Tous les employés permanents ont des contrats signés qui incluent au moins une description de tâches, les salaires et autres avantages, les horaires de travail, les heures de pause et de déjeuner, les indemnités pour les heures supplémentaires, les vacances et des périodes de préavis identiques et qui soient conformes à la	RANG 4 ET les contrats sont expliqués verbalement et dans une langue comprise par l'employé.	1	C	Informations additionnelles: Si la légis Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.18	1°, 2°, 3°	3.3.5.18	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous avez fixé des salaires pour les employés selon les dispositions de la Convention de Négociation Collective, si elles existent, ou conformes à la moyenne régionale ou au salaire minimum officiel pour les emplois	Salaires < minimum légal ou aux à ceux de la Convention de Négociation Collective OU il est impossible de calculer les salaires de référence.	Salaires ≥ minimum légal ou à ceux de la Convention de Négociation Collective mais < moyenne régionale (l'existence d'une moyenne régionale DOIT être prouvée).	Salaires ≥ minimum légal, à ceux de la Convention de Négociation Collective et à la moyenne nationale.	= RANG 3 ET toutes les dispositions légales et les avantages accordés sont respectés pour tous les employés.	0	M	Applicabilité: La non-conformité aux se Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.02	
3.3.18	1°, 2°, 3°	3.3.5.19	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous avez spécifié des salaires pour toutes les fonctions des employés.	Les salaires sont discrétionnaires et il y a des indications de discrimination.	Les employés interrogés ne savent pas précisément ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement OU fait référence à des sources d'information externes (Convention de Négociation Collective, réglementation légale) ET tous les employés interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit ET tous les employés interrogés savent approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les catégories de salaires (incluant toutes les indemnités supplémentaires) sont spécifiées par écrit et diffusées à tous les employés de façon à être facilement comprises.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.19	1°, 2°, 3°	3.3.5.20	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Pour tout travail basé sur la production, sur des quotas et à la pièce, pendant les horaires de travail normaux, vous payez le salaire minimum proportionnel ou le salaire moyen du secteur concerné, selon le plus élevé.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent < 80% du salaire équivalent sur une moyenne mensuelle OU il est impossible d'évaluer les gains des employés à la pièce.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent 99-80% du salaire équivalent sur une moyenne mensuelle.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent au moins le salaire équivalent sur une moyenne mensuelle.	En moyenne, les employés à la pièce gagnent au moins le salaire équivalent tous les jours.	Tous les employés à la pièce gagnent au moins le salaire horaire équivalent tous les jours.	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	0.0.0.02



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
3.3.19	1°, 2°, 3°	3.3.5.22	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Le taux de rémunération pour le travail basé sur la production, sur des quotas et à la pièce est calculé de façon transparente et les employés et organisations de travailleurs en sont informés. Les employés s'accordent pour dire que ce taux est juste.	Pas de taux fixé OU son calcul n'est pas précis.	Les employés interrogés ne sont pas en mesure de calculer approximativement ce qu'ils vont gagner.	L'organisation informe verbalement ET tous les employés interrogés sont en mesure de calculer approximativement ce qu'ils vont gagner.	Les taux (incluant tous les détails) sont spécifiés par écrit ET tous les employés interrogés sont en mesure de calculer approximativement ce qu'ils vont gagner et s'accordent pour dire que cela est juste.	Les taux et l'explication sur la méthode utilisée pour arriver à ce taux sont spécifiés par écrit et diffusés à tous les employés de façon à être facilement comprise et les employés s'accordent pour dire que cela est	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.20	1°, 2°, 3°	3.3.5.23	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous payez les salaires des employés à intervalles réguliers, connus par ces derniers.	Le règlement est constamment retardé au-delà des périodes convenues OU le règlement a été suspendu pour plus d'un mois.	Le règlement est effectué 2 semaines après la fin de la période de travail rémunérée OU est généralement très irrégulier.	Le règlement est généralement effectué une semaine après la fin de la période de travail rémunérée, bien que parfois des retards surviennent.	Le règlement est habituellement effectué le jour de la fin de la période de travail rémunérée, bien que parfois des retards surviennent.	Le règlement est toujours effectué le jour de la fin de la période de travail rémunérée ou avant.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.20	1°, 2°, 3°	3.3.5.24	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Des bordereaux de paie sont fournis aux employés.	L'organisation ne peut fournir aucune information sur les salaires.	Le service de paie de l'organisation est peu renseigné ET les employés n'obtiennent pas / ne peuvent pas obtenir toute l'information (par exemple, sur le paiement des heures supplémentaires ou	Les employés reçoivent un bordereau de paie physique avec une information complète pour chaque paiement.	Les employés reçoivent un bordereau de paie physique pour chaque paiement et un bordereau de paie consolidé chaque année.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01	
3.3.20	1°, 2°, 3°	3.3.5.25	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Les règlements doivent être effectués en monnaie légale ; ils ne peuvent être effectués en nature qu'avec l'accord explicite de l'employé.	Le règlement est effectué en nature et les employés ne sont pas d'accord avec cette pratique.	Le règlement est partiellement effectué en nature et les employés ne sont pas d'accord avec cette pratique.	Le règlement est effectué de la façon choisie par l'organisation, mais en monnaie légale (transfert de banque, chèque, liquide, etc.) OU autrement avec l'accord explicite des	Le règlement est effectué de la façon choisie par l'organisation, c'est-à-dire de la façon la moins coûteuse / la moins risquée pour les employés.	Le règlement est effectué de la façon choisie par les employés mais lorsqu'il est effectué en liquide, l'organisation a pris des mesures pour éviter les attaques.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
<b>3.3.6 Santé et sécurité sur le lieu de travail</b>													
3.3.32	1°, 2°, 3°	3.3.6.08	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous et vos membres avez formé les employés qui entreprennent des tâches dangereuses aux risques de ce travail pour	Il n'y a pas d'information pour les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation mais pas pour tous les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation pour les employés exécutant d'autres tâches dangereuses, ciblée sur des mesures préventives.	= RANG 3 ET il y a un plan de formation complet pour les employés exécutant des tâches dangereuses.	Suite à la formation, tous les employés interrogés qui exécutent des tâches dangereuses sont informés à propos des risques et savent comment les prévenir.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.32	1°, 2°, 3°	3.3.6.09	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Les employés ont été formés sur quoi faire en cas d'accident (S'applique seulement aux tâches dangereuses qui ne sont pas liées à la manipulation et l'application de pesticides).	Il n'y a pas d'information pour les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation mais pas pour tous les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation pour les employés exécutant d'autres tâches dangereuses, ciblée sur comment agir en cas d'urgence.	= RANG 3 ET il y a un plan de formation complet pour les employés exécutant des tâches dangereuses.	Suite à la formation, tous les employés interrogés qui exécutent des tâches dangereuses savent comment agir en cas d'urgence.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
3.3.34	1°, 2°, 3°	3.3.6.11	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous et les membres de votre organisation fournissez et payez pour les équipements personnels de protection pour tous les employés impliqués dans des tâches dangereuses. Les employés utilisent les équipements personnels de protection fournis.	Les employés travaillant sans protection sont une pratique courante.	Des mesures de base ont été mises en place MAIS les employés interrogés ont reconnu qu'ils ne l'utilisent pas tout le temps OU les employés paient pour les équipements personnels de protection OU sont pénalisés pour l'usage normale.	Des équipements personnels de protection essentiels et gratuits sont fournis aux employés (l'organisation peut pénaliser pour la perte / l'endommagement dus à un usage inapproprié) ET les employés interrogés déclarent l'utiliser tout le temps.	= RANG 3 ET les équipements personnels de protection sont adaptés le plus possible aux conditions climatiques locales afin d'augmenter leur usage.	= RANG 4 ET Système de Gestion Interne qui contrôle cela au niveau des membres.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.36	1°, 2°, 3°	3.3.6.13	(S'applique seulement aux organisations et/ou aux membres individuels avec plus de 10 travailleurs qui sont présents pour un mois ou plus au cours d'une année de travail et qui travaillent plus de 30 heures par semaine ou l'équivalent de ceci) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous et les membres de votre organisation améliorez les conditions de santé et de sécurité en remplissant toutes les exigences standards listées:  •En affichant des panneaux d'avertissement identifiant les zones de risques et les dangers potentiels dans les langues locales et si possible avec des pictogrammes ;  •En fournissant des informations aux employés sur les instructions et les procédures de sécurité incluant la prévention et la réponse aux accidents ; •En équipant les machines et les équipements dangereux de dispositifs de sécurité et de protections sur les parties mobiles ; •En fournissant des équipements de sécurité à tous les employés impliqués dans des tâches dangereuses ainsi qu'en formant et en évaluant les employés à l'utilisation correcte de ces équipements ; et	L'organisation ne suit aucune des pratiques de santé et sécurité.	L'organisation ne suit pas toutes les pratiques de santé et sécurité.	L'organisation suit toutes les pratiques de santé et sécurité: la signalisation des risques, les instructions de sécurité et d'urgence, l'équipement des machines en dispositif de sécurité, les équipements personnels de protection, le stockage sécuritaire des équipements.	= RANG 3 ET ces pratiques se reflètent dans une Politique Santé et Sécurité écrite, dans des Instructions de Travail ou équivalent.	= RANG 4 ET la politique ou équivalent est basée sur une évaluation spécifique des risques de Santé et Sécurité.	3	D	Audit de renouvellement; ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.32	1°, 2°, 3°	3.3.6.26	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous et vos membres avez formé les employés qui entreprennent des tâches dangereuses aux risques de	Il n'y a pas d'information pour les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation mais pas pour tous les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation pour les employés exécutant d'autres tâches dangereuses, ciblée sur des mesures préventives.	= RANG 3 ET il y a un plan de formation complet pour les employés exécutant des tâches dangereuses.	Suite à la formation, tous les employés interrogés qui exécutent des tâches dangereuses sont informés à propos des risques et savent	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.32	1°, 2°, 3°	3.3.6.27	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Les employés ont été formés sur quoi faire en cas d'accident (S'applique seulement aux tâches dangereuses qui ne sont pas liées à la manipulation et	Il n'y a pas d'information pour les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation mais pas pour tous les employés qui exécutent des tâches dangereuses.	Il y a eu une formation pour les employés exécutant d'autres tâches dangereuses, ciblée sur comment agir en cas d'urgence.	= RANG 3 ET il y a un plan de formation complet pour les employés exécutant des tâches dangereuses.	Suite à la formation, tous les employés interrogés qui exécutent des tâches dangereuses savent comment agir en cas d'urgence.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01
3.3.33	1°, 2°, 3°	3.3.6.28	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) En cas de travail dangereux, vous et vos membres affichez clairement toutes les informations, les instructions de sécurité, les intervalles de réadmission et les recommandations d'hygiène dans un endroit visible sur le lieu de travail, en langue(s) locale(s) et avec des	Aucune information de sécurité disponible.	Information de sécurité disponible, mais non comprise par tous les employés.	Des signalisations de sécurité en langue locale ou avec des pictogrammes sont affichées dans toutes les aires.	Des signalisations de sécurité en langue locale ou avec des pictogrammes sont affichées dans toutes les aires ET expliquées verbalement lors de l'installation.	Des signalisations de sécurité en langue locale ou avec des pictogrammes sont affichées dans toutes les aires ET expliquées verbalement lors de l'installation ET à intervalles réguliers.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	0.0.0.01



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
3.3.34	1°, 2°, 3°	3.3.6.29	(Uniquement applicable aux organisations et/ou aux membres individuels employant plus de 20 travailleurs présents un mois ou plus au cours d'une année; ou moins si la loi locale a défini un nombre inférieur) (Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous et les membres de votre organisation fournissez et payez pour les équipements personnels de protection pour tous les employés impliqués dans des tâches dangereuses. Les employés utilisent les équipements personnels de protection fournis.	Les employés travaillant sans protection sont une pratique courante.	Des mesures de base ont été mises en place MAIS les employés interrogés ont reconnu qu'ils ne l'utilisent pas tout le temps OU les employés paient pour les équipements personnels de protection OU sont pénalisés pour l'usure normale.	Des équipements personnels de protection essentiels et gratuits sont fournis aux employés (l'organisation peut pénaliser pour la perte / l'endommagement dus à un usage inapproprié) ET les employés interrogés déclarent l'utiliser tout le temps.	= RANG 3 ET les équipements personnels de protection sont adaptés le plus possible aux conditions climatiques locales afin d'augmenter leur usage.	= RANG 4 ET Système de Gestion Interne qui contrôle cela au niveau des membres.	3	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL 0.0.0.01
4 Activités commerciales et développement											
4.1 Potentiel de Développement											
4.1.2	1°, 2°, 3°	4.1.0.01	Vous avez développé un Plan de Développement Fairtrade avec les descriptions, les objectifs, les échéanciers, les responsabilités et le budget de toutes les activités planifiées.	Il n'y a pas de plan écrit.	Le plan ne contient pas tous les détails essentiels tels que définis dans le critère.	Plan écrit avec tous les détails.	Plan écrit avec tous les détails ET développé de façon participative (consultation) avec les membres.	= RANG 4 ET plan basé sur des évaluations antérieures des besoins de la communauté.	1	C	<b>Ce chapitre (ou plutôt les exigences):</b> Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL
4.1.5	2°, 3°	4.1.0.02	Vous avez mis en place l'un des systèmes suivants pour distribuer le revenu Fairtrade (Prix et Prime) perçu aux différentes organisations membres : • un système de quota qui spécifie combien chaque organisation membre fournit en vertu des conditions Fairtrade et la distribution du revenu conformément à la proportion du quota OU • un système d'attribution défini par l'organisation pour la distribution du revenu Fairtrade perçu par l'organisation de 2ème ou 3ème échelon vers les	Non		Oui			1	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL
4.1.5	2°, 3°	4.1.0.03	Le système fait partie des règlements internes écrits convenus de l'organisation de 2ème/3ème échelon.	Le système n'existe pas.	Le système fait partie des règlements internes MAIS sa description n'est pas claire OU des détails importants manquent OU il n'est pas mis en	Le système fait partie des règlements internes, est appliqué ET est clair MAIS quelques détails manquent.	Le système fait partie des règlements internes et est clair, complet et appliqué.	= RANG 4 ET toutes les filiales sont informées sur le système.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL
4.1.5	2°, 3°	4.1.0.04	Le système est surveillé par un comité de contrôle.	Aucune surveillance OU aucun comité de contrôle OU aucun système de quota n'existe.	Le comité de contrôle n'est pas au courant de ses devoirs et responsabilités OU le système de surveillance ne fonctionne pas.	Le système de surveillance fonctionne bien qu'il manque certains détails et le comité de contrôle est au courant de ses devoirs.	Le système de surveillance fonctionne et assure un contrôle total.	Le système de surveillance fonctionne et assure un contrôle total ET il existe une description du rôle des membres du comité de contrôle.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL
4.1.4	1°, 2°, 3°	4.1.0.05	Vous avez inclus toutes les activités que vous planifiez de financer grâce à la Prime Fairtrade au sein du Plan de Développement Fairtrade avant de mettre en œuvre ces activités.	Il n'y a pas de plan écrit.	L'organisation a dépensé l'argent de la Prime qui n'est pas inclus dans le Plan de Développement Fairtrade OU a dépensé la Prime avant que le plan ne soit approuvé.	Le Plan de Développement Fairtrade inclut toutes les utilisations de la Prime en fonction des revenus attendus.	Le Plan de Développement Fairtrade inclut toutes les utilisations de la Prime en fonction du revenu réel.	Classement 4 ET les ressources sont priorisées pour renforcer l'organisation de façon à ce qu'elle puisse servir efficacement ses membres, travailleurs et	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL
4.1.7	1°	4.1.0.06	Vous avez soumis le Plan de Développement Fairtrade à l'Assemblée Générale pour approbation avant la mise en application. Toutes les décisions prises sont consignées.	Le plan n'a pas été soumis à l'Assemblée Générale OU il n'y a pas de plan.	Le plan a été approuvé par l'Assemblée Générale et modifié par la suite sans justification OU le plan a été soumis et approuvé par l'Assemblée Générale mais la décision n'est	Le plan a été approuvé par l'Assemblée Générale et appliqué par la suite sans changement ou avec des changements justifiés qui sont approuvés	= RANG 3 ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de tous les détails durant l'Assemblée Générale.	= RANG 4 ET le plan a été partagé avec les membres avant l'Assemblée Générale.	1	M	Informations additionnelles (valables j Audit ciblé; audit ciblé à : ALL ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
4.1.7	2°, 3°	4.1.0.07	Vous avez présenté le Plan de Développement Fairtrade et la décision sur l'utilisation de la Prime Fairtrade à l'Assemblée Générale des membres (ou si système de délégués, par les délégués) au niveau du 2ème/3ème échelon.	Le Plan de Développement Fairtrade et la décision sur l'utilisation de la Prime Fairtrade ne sont pas approuvés par l'Assemblée Générale des (délégués de) membres OU il n'y a pas encore de décision OU le système de délégué ne fonctionne pas.	Le Plan de Développement Fairtrade et la décision sur l'utilisation de la Prime Fairtrade sont approuvés par l'Assemblée Générale et modifiée par la suite sans justification OU la décision a été soumise et approuvée par l'Assemblée Générale mais n'a pas	Le Plan de Développement Fairtrade et la décision ont été approuvés par l'Assemblée Générale et consignée et appliquée par la suite sans changement ou avec des changements justifiés qui sont approuvés rétrospectivement.	= RANG 3 ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de tous les détails durant l'Assemblée Générale.	= RANG 4 ET le plan a été partagé avec les (délégués de) membres avant l'Assemblée Générale.	1	M	Informations additionnelles (valables j Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.3	2°, 3°	4.1.0.08	L'organisation de 2ème/3ème échelon fournit à l'organisme de certification un Plan de Développement Fairtrade global qui profite à toutes les organisations membres Fairtrade et qui inclut le revenu total de la Prime Fairtrade, le système d'attribution aux organisations membres (si applicable) et les décisions prises conformément à la Prime Fairtrade.	Il n'y a pas de plan écrit.	Le plan ne contient pas tous les détails essentiels tels que définis dans le critère.	Plan écrit avec tous les détails.	Plan écrit avec tous les détails ET développé de façon participative (consultation) avec les membres / filiales.	= RANG 4 ET plan basé sur des évaluations antérieures des besoins de la communauté.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.7	2°, 3°	4.1.0.09	Si la Prime Fairtrade est diffusée au niveau de l'organisation membre, les Assemblées Générales des organisations membres décident de l'utilisation du partage de la Prime Fairtrade distribuée.	Pas de décision sur le partage de la Prime Fairtrade OU la décision n'est pas approuvée par les Assemblées Générales.	La décision a été prise par les Assemblées Générales et modifiée par la suite sans justification OU la décision a été soumise et approuvée par l'Assemblée Générale mais n'est pas notée OU seule la minorité des Assemblées Générales des organisations membres ont décidé de l'utilisation des mandats respectifs de	La décision a été prise par les Assemblées Générales et consignée et appliquée par la suite sans changement ou avec des changements justifiés qui sont approuvés rétrospectivement.	= RANG 3 ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de tous les détails durant l'Assemblée Générale.	= RANG 4 ET les détails ont été partagés avec les membres avant les Assemblées Générales.	1	C	Informations additionnelles (valables j Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.3	2°, 3°	4.1.0.11	Si la Prime Fairtrade est diffusée au niveau de l'organisation membre, les organisations membres fournissent à l'organisme de certification des Plans de Développement Fairtrade individuels.	Il n'y a pas de Plan de Développement Fairtrade individuel.	Les plans ne contiennent les quote-parts respectifs de la prime OU décisions sur la prime prises OU la majorité des organisations membres n'ont pas de Plan de Développement	Tous les membres ont un Plan de Développement Fairtrade individuel mais dans lequel des détails manquent.	Plans écrits pour toutes les organisations membres avec tous les détails ET développé de façon participative (consultation) avec les membres / filiales.	= RANG 4 ET plan basé sur des évaluations antérieures des besoins de la communauté.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.7	2°, 3°	4.1.0.12	Si la Prime Fairtrade est diffusée au niveau de l'organisation membre, l'organisation de 2ème/3ème échelon garantit que la Prime Fairtrade reçue est diffusée aux organisations membres sans retard, conformément au système d'attribution convenu.	Les paiements de la prime Fairtrade sont retardés OU ne suivent pas la procédure définie dans la clé de répartition OU les quote-parts de la Prime Fairtrade ne sont pas diffusés aux organisations	Seules certaines organisations membres reçoivent les quote-parts de la Prime Fairtrade conformément à la clé de répartition OU la majorité des paiements est retardée.	Toutes les organisations membres reçoivent leurs quote-parts de la Prime Fairtrade MAIS certaines sont retardées OU certaines ne suivent pas tous les détails définis dans la clé de répartition.	Toutes les organisations membres reçoivent les quote-parts de la Prime Fairtrade à temps et conformément à la clé de répartition convenue.	= RANG 4 ET il existe une procédure claire qui permet une diffusion convenable des quote-parts de la Prime Fairtrade.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
Coffee 4.3.10	1°, 2°, 3°	4.1.0.13	(Café) L'organisation de producteurs investit au minimum 5 cents par livre du montant total de la Prime de l'année financière précédente dans des activités d'amélioration de la productivité et de la qualité, qui sont préalablement approuvées par l'Assemblée Générale. Les investissements sont faits au niveau de l'organisation de producteur ou des membres individuels. L'organisation de producteurs tient des registres des dépenses conformément au plan approuvé et explique de quelle façon cela contribue à	Aucun montant de la Prime n'a été investi dans l'amélioration de la productivité et de la qualité.	Moins de 5 eurocents par livre ont été investis.	5 eurocents par livre ont été investis, des registres de base et un plan sont disponibles et approuvés par l'Assemblée Générale.	RANG 3 ET des registres clairs sont disponibles, incluant un plan de travail détaillé.	RANG 4 ET plus de 5 eurocents par livre ont été investis, et une stratégie claire est mise en place.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Café





0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
4.1.8	1°, 2°, 3°	4.1.0.14	Vous avez mis en place un système comptable qui suit précisément les dépenses du Plan de Développement Fairtrade et qui en particulier identifie en toute transparence la Prime Fairtrade.	Il n'y a aucun registre OU ceux-ci ne sont pas compréhensibles OU les registres sont erronés dans le but de tromper les membres.	Il y a des registres des revenus et des dépenses mais il n'est pas possible d'identifier/de séparer ceux qui sont liés à la Prime OU erreurs non intentionnelles <1%	Un système permet de suivre les revenus et les dépenses et d'identifier la Prime mais erreurs non intentionnelles <1% constatées.	Il existe au minimum des registres des revenus et des dépenses, qui identifient ceux liés à la Prime ET aucune erreur.	Un système comptable à jour permet le suivi de la Prime ET aucune erreur.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	
4.1.8	2°, 3°	4.1.0.15	Si la Prime Fairtrade est diffusée au niveau de l'organisation membre, les organisations membres garantissent une administration transparente de l'utilisation de la Prime Fairtrade.	Il n'y a pas d'administration transparente et aucun registre OU ceux-ci ne sont pas compréhensibles OU les registres sont erronés dans le but de tromper les membres.	Il y a des registres des revenus et des dépenses mais il n'est pas possible d'identifier/de séparer ceux qui sont liés à la Prime OU erreurs non intentionnelles >1% OU toutes les organisations membres n'ont pas d'administration	Un système permet de suivre les revenus et les dépenses et d'identifier la Prime mais erreurs non intentionnelles <1% constatées ET cela vaut pour toutes les organisations membres.	Il existe au moins des registres des revenus et des dépenses, qui identifient ceux liés à la Prime ET aucune erreur ET cela vaut pour toutes les organisations membres.	Un système comptable à jour permet le suivi de la Prime ET aucune erreur ET cela vaut pour toutes les organisations membres.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	
4.1.9	1°, 2°, 3°	4.1.0.16	Après avoir mis en œuvre vos activités planifiées, vous avez mis à jour le Plan de Développement Fairtrade en planifiant au moins une activité supplémentaire.	Les activités du plan ont été terminées et aucune activité nouvelle n'a été envisagée.	Les activités du plan ont été terminées et l'organisation a une idée pour une prochaine activité mais cela ne se reflète pas dans le plan.	Les activités du plan ont été terminées et l'organisation a inclus une nouvelle activité dans le plan.	L'organisation a inclus de nouvelles activités dans le plan ET celles-ci sont choisies sur la base des apprentissages des activités antérieures.	= RANG 4 ET l'organisation a décidé de nouvelles activités en avance afin que celles-ci soient approuvées par l'Assemblée Générale et prêtes à être mises en œuvre le temps que les précédentes soient terminées.	1	C	Applicabilité: Cette exigence ne s'appl	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.12	1°, 2°, 3°	4.1.0.17	Vous faites un rapport des résultats du Plan de Développement Fairtrade à l'Assemblée Générale annuellement. La présentation des résultats est consignée.	Aucune information n'est présentée.	Une information est présentée mais le rapport ou l'approbation n'est pas consigné par écrit.	Un rapport écrit est présentée à l'Assemblée Générale et l'approbation est consignée MAIS le rapport répond à toutes les questions listées MAIS il y a de	Un rapport écrit est présenté à l'Assemblée Générale et l'approbation est consignée ET le rapport est complet tel qu'indiqué ci-dessous.		3	C	Información adicional:Esta presentaci	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.12	1°, 2°, 3°	4.1.0.18	Le rapport répond à toutes les questions tel qu'indiqué dans le critère de standard.	Le rapport ne répond pas aux questions, mais liste seulement les activités.	Le rapport répond à certaines questions mais pas à toutes.	Le rapport écrit répond à toutes les questions listées MAIS il y a de petites erreurs	Le rapport écrit répond à toutes les questions listées ET il n'y a pas d'erreur.	= RANG 4 ET le rapport fait une analyse détaillée du succès des activités entrainées	3	C		Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.1.11	1°, 2°, 3°	4.1.0.23	Vous et vos membres administrez les fonds de la Prime de façon responsable. Il n'y a pas de preuve de favoritisme ou de fraude dans la gestion de la Prime Fairtrade ou de toute activité qui pourrait compromettre les affaires ou la certification de l'entreprise ou avoir un impact concret négatif, structurel, financier ou social sur l'association.	Non		Oui			1	M		Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
Fresh fruit 4.3.4	1°, 2°, 3°	4.1.0.24	(Applicable à Banane) (Applicable à tous les Fruits frais à compter du 1er janvier 2019) Au minimum une fois par an et au plus tard un mois après l'assemblée générale, un rapport complet de l'utilisation de la Prime Fairtrade pour tous les projets a été envoyé à Fairtrade International (bananas@fairtrade.net). Le rapport sur l'utilisation de la prime Fairtrade fournit au minimum l'information suivante pour chaque projet lié à la prime Fairtrade. a) Rapport pour les projets à la phase de planification et les projets en cours: •Nom et description du projet (sujet et objectifs ; partenaires du projet) •Groupe(s) cible(s) (par ex. homme-femme ou tous les membres de la coopérative ; employés immigrants ; membres de la famille ; communauté) •Progression/statut du projet •Nombre de bénéficiaires estimé dans chaque groupe cible •Budget du projet (total / annuel) Prime investie à ce jour pour les projets en cours •Dates de début et de fin de projet •Date d'approbation du projet et qui l'a approuvé  b) Rapport final pour les projets terminés, en plus de l'information en a) ci-dessus : •Groupe(s) cible(s) et nombre de bénéficiaires atteints •Budget total décaissé	Il n'y a pas de rapport sur l'utilisation de la Prime Fairtrade.	Le rapport ne comporte pas au moins l'un de ces points conformément à ce critère de conformité.	Le rapport est complet et a été soumis à Fairtrade International MAIS pas dans les délais précisés dans ce critère de conformité.	RANG 3 ET le rapport est soumis dans les délais impartis OU plus d'une fois par an.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Banane; Fru
Cocoa 4.6.2	1°, 2°, 3°	4.1.0.27	(Cacao) Au minimum une fois par an, et au plus tard un mois après l'Assemblée Générale, un rapport complet sur l'utilisation de la prime Fairtrade pour tous les projets est envoyé à Fairtrade International. Toutes les informations sont envoyées à cocoa@fairtrade.net	Non	Oui		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao	
Cane Sugar 4.5.1	1°, 2°, 3°	4.1.0.28	(Sucre de canne) Lors de la planification du Plan de Développement Fairtrade, vous discutez pour savoir si investir la prime Fairtrade dans les activités qui améliorent la qualité et la productivité aiderait vos membres à avoir des revenus plus sûrs.	Rien n'a été discuté avec les membres, aucun décision n'a été prise quand à l'investissement de la prime Fairtrade pour l'amélioration de la qualité et de la	Les discussions ont eu lieu et ont été clairement documentées.	CLASSEMENT 3 ET plan de travail détaillé pour améliorer la productivité et la qualité avec budget et délai est disponible.	CLASSEMENT 4 ET plus de 25 % de la prime investie, et une stratégie claire en place.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Sucre de ca
Cane Sugar 4.5.1	1°, 2°, 3°	4.1.0.29	(Sucre de canne) Vous présentez les résultats de cette discussion à l'Assemblée générale avant d'approuver le Plan de Développement Fairtrade.	Les résultats de la discussion n'ont pas été présentés à l'Assemblée générale.	Les résultats de la discussion ont été présentés à l'Assemblée générale.	Classement 3 ET beaucoup de temps a été donné pendant l'Assemblée générale pour discuter de tous les détails	CLASSEMENT 4 ET les résultats de la discussion ont été partagés avec les membres avant l'Assemblée générale	0	C	Informations additionnelles (variables j Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Sucre de ca
4.1.6	1°, 2°, 3°	4.1.0.30	(S'applique uniquement si le revenu de la Prime au cours de l'année passée a dépassé 150 000 EURO/USD (monnaie de la prime)) Vous mandatez une société d'audit financier pour auditer vos comptes Fairtrade Premium sur la base de l'utilisation défini dans le Plan de Développement Fairtrade.	Non	Oui			1	C	Informations additionnelles:a) La prim Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
Cocoa 4.6.3 Ghana or Ivory Coast	1°, 2°, 3°	4.1.0.31	(Ghana; Côte d'Ivoire) (Cacao) Vous avez un système comptable qui retrace et identifie les paiements de prix différentiel de façon transparente. Pour garantir la transparence, vous : a) communiquez les dates de paiement et les montants à payer pour le différentiel PMF et pour la distribution en espèces de la Prime Fairtrade à vos membres, b) fournissez à vos membres des reçus détaillant la valeur du différentiel PMF et les paiements en espèce de la Prime Fairtrade incluant la date, la quantité et la saison, c) démontrez que le montant exact du différentiel PFM a été distribué, d) documentez les montants de la Prime Fairtrade et du différentiel PMF séparément,  e) rapportez à l'AG les montants totaux du différentiel PMF, la Prime Fairtrade totale et la Prime Fairtrade distribuée en espèces, si applicable.	Aucune des exigences de gestion transparente du différentiel PMF n'est satisfaite.	Seule une partie de l'exigence de gestion transparente du différentiel PMF est satisfaite.	Toutes les exigences de gestion transparente du différentiel PMF sont satisfaites.	Classement 3 ET il existe une procédure documentée pour la gestion transparente du différentiel PMF.	1	C	Informations additionnelles: Le diffère Audit ciblé; audit ciblé à Côte d'Ivoire Cacao	
4.1.1	1°, 2°, 3°	4.1.0.32	(For organizations certified before 1 July 2019 only applicable as of 1 April 2021) Vous avez conçu et commencé la mise en place d'un processus qui recueille et analyse les besoins en développement de votre organisation.	Le processus n'a pas été défini ni mis en place.	Le processus a été défini mais pas encore mis en œuvre.	Processus défini et mis en œuvre qui recueille les besoins des membres, des employés et / ou de la communauté.	Processus défini et mis en œuvre qui recueille les besoins des membres, les employés et la communauté.	L'évaluation des besoins est déjà entreprise tel que défini dans le classement 4 et approuvée par la suite par l'Assemblée Générale.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL ALL
4.1.10	1°, 2°, 3°	4.1.0.33	(Applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous rapportez au moins une fois par année l'utilisation de la Prime Fairtrade.	Non		Oui			1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL ALL
4.1.10	1°, 2°, 3°	4.1.0.34	(Applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous envoyez le rapport sur l'utilisation de la Prime de l'année précédente trois mois après l'Assemblée Générale.	Non		Oui			1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL ALL
4.1.10	1°, 2°, 3°	4.1.0.35	(Applicable uniquement à partir du 1er avril 2021). Vous envoyez l'information à Fairtrade International / votre Réseau de Producteur respectif.	Non		Oui			1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL ALL
Cacao 4.2.4	1°, 2°, 3°	4.1.0.36	(Ghana; Côte d'Ivoire) (Cacao) (Applicable à partir d'octobre 2019) Lorsque le Prix Minimum Fairtrade est au-dessus du prix du marché, vous transférez 100 % du prix différentiel à vos membres.	Non		Oui		CLASSEMENT 3 ET l'organisation consulte les membres idéalement au moment des paiements du différentiel et de la prime en espèces	0	M	Audit ciblé; audit ciblé à Côte d'Ivoire Cacao
4.2 Démocratie, Participation et Transparence											
4.2.1	1°, 2°, 3°	4.2.0.01	L'Assemblée Générale est l'organisme décisionnaire le plus haut placé au sein duquel toutes les décisions importantes sont débattues et où tous les membres ont le droit de vote égal.	Les statuts ne définissent pas l'Assemblée Générale comme l'organisme décisionnaire le plus haut placé et celui-ci n'existe pas ou n'agit pas comme tel OU tous les membres n'ont pas le droit de vote égal (voir la note).	Les statuts ne définissent pas l'Assemblée Générale comme l'organisme décisionnaire le plus haut placé mais celui-ci existe et agit comme tel OU il existe des périodes de probation excessives qui limitent les votes (>1.5 an) OU le vote est pondéré OU les délégués (s'ils existent) ne sont pas choisis par les membres.	Les statuts définissent l'Assemblée Générale comme l'organisme décisionnaire le plus haut placé ET tous les membres ont le droit de vote égal.	= RANG 3 ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de toutes les questions durant l'Assemblée Générale.	= CLASSEMENT 4 ET l'Assemblée Générale est très active et participative.	0	M	Informations additionnelles: Par droits Audit ciblé; audit ciblé à ALL ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon											
4.2.1	1°, 2°, 3°	4.2.0.02	Les élections du conseil d'administration sont libres, justes et transparentes.	Les élections étaient artificielles, achetées ou corrompues OU l'organisation a fourni de fausses preuves des élections.	Les élections qui se sont tenues n'avaient pas un quorum suffisant OU tous les membres n'avaient pas de droits de vote OU les élections n'ont pas toutes été enregistrées OU les élections ont été reportées pour une durée plus longue que techniquement	Les élections étaient démocratiques mais mal enregistrées OU reportées pour des raisons compréhensibles.	Les élections étaient démocratiques et se sont déroulées dans les temps même si certaines formalités mineures font défaut.	La procédure d'élection démocratique est complètement réglementée dans les statuts ou autres documents et est suivie.	0 M	Informations additionnelles: Par démc Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.1	1°, 2°, 3°	4.2.0.03	Les organisations ont mis en place des statuts ou des règlements internes pour un système de délégués (si applicable). Le système se base sur le principe selon lequel chaque organisation membre a un nombre égal ou proportionnel de délégués.	Il n'y a aucun statut ou règlement interne.	Il existe des statuts ou des règlements internes pour un système de délégués mais ils ne sont pas suivis OU les organisations membres ont un système de délégués mais ne suivent pas les statuts ou règlements internes OU les membres n'ont pas un nombre de délégués égal ou	Système de délégués en place avec un nombre de délégués égal ou proportionnel MAIS il ne suit pas complètement les statuts ou règlements internes.	Les statuts ou règlements internes sont correctement suivis et il y a un nombre de délégués égal/proportionnel.	= RANG 4 ET tous les membres sont totalement informés sur les statuts et règlements internes.	0 C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.1	2°, 3°	4.2.0.05	Il y a un conseil d'administration élu démocratiquement au niveau du 2ème/3ème échelon.	Il n'y a pas de conseil d'administration.	Les élections qui se sont tenues n'avaient pas un quorum suffisant OU tous les membres n'avaient pas de droits de vote OU les élections n'ont pas toutes été enregistrées OU les élections ont été reportées pour une durée plus longue que techniquement	Les élections étaient démocratiques mais mal enregistrées OU reportées pour des raisons compréhensibles.	Les élections étaient démocratiques et se sont déroulées dans les temps même si certaines formalités mineures font défaut.	La procédure d'élection démocratique est complètement réglementée dans les statuts ou autres documents et est suivie.	0 C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.2	1°, 2°, 3°	4.2.0.07	Vous avez rédigé des règles d'adhésion.	Il n'y a aucun critère écrit.	Les critères ne sont pas suffisamment clairs, il y a des clauses ambiguës OU ils ne sont pas mis en pratique.	Critères clairs dans les statuts ou autres documents à propos de qui peut devenir membre et de quelle façon mais pas de procédure supplémentaire.	Critères clairs dans les statuts ou autres documents à propos de qui peut devenir un membre et de quelle façon avec des procédures d'application	= RANG 4 ET il y a une spécification claire et qui est respectée à propos de la durée entre la candidature et la réponse.	0 C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.2	1°, 2°, 3°	4.2.0.08	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, applicable uniquement à partir du 1er avril 2021) Vous avez une liste des membres en place qui inclut au moins l'information suivante - nom, coordonnées - genre - date de naissance - date d'inscription auprès de la SPO - lieu et taille de l'exploitation - membres qui sont aussi membres de toute autre organisation certifiée Fairtrade - quantité de la production - quantité vendue aux organisations - nombre de travailleurs (permanents/temporaires) indiquant l'emploi au-dessus ou en dessous de 30	Pas de liste de membres.	Liste de membres avec plus de 10% d'erreur OU qui ne contient pas l'information de base.	Liste des membres avec l'information requise et pas d'erreurs.	Liste des membres complète avec toutes les informations requises ET système en place pour assurer des mises à jour régulières.	0 C	Informations additionnelles: Les erreu Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
4.2.3	1°, 2°, 3°	4.2.0.09	Vous suivez vos propres règles et règlements (constitution, lois et politiques internes, incluant les processus d'élection de membre et durée limite du conseil d'administration) et un système de délégation (si applicable).	L'organisation n'a pas de statuts ou règles équivalentes.	L'organisation ne suit pas les statuts concernant l'acceptation de membres, le mandat de l'Assemblée Générale, durée limite du conseil d'administration, le comité de Surveillance (de Contrôle) (s'il existe) et un système de délégation (si applicable).	L'organisation suit les statuts concernant au moins : l'acceptation de membres, le mandat de l'Assemblée Générale, durée limite du conseil d'administration, le comité de Surveillance (de Contrôle) (s'il existe) et un système de délégation (si applicable).	L'organisation suit les statuts des points du CLASSEMENT 3 ET le mandat des comités supplémentaires et toutes les formalités de l'Assemblée Générale.	L'organisation suit les statuts dans tous les détails.	0	C	Applicabilité: 1. Si le fait de suivre les Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.4	1°	4.2.0.10	Vous tenez une Assemblée Générale au moins une fois par an.	Aucune Assemblée Générale n'a eu lieu dans l'année.	L'Assemblée Générale a été reportée à l'année suivante pour des raisons qui sont techniquement plus que raisonnables OU il y a eu une Assemblée Générale avec un quorum insuffisant (Assemblée Générale)	L'Assemblée Générale a eu lieu (même si non enregistrée / mal convoquée ou mal enregistrée) OU reportée pour des raisons compréhensibles.	Les Assemblées Générales annuelles ont eu lieu conformément aux statuts.	Les Assemblées Générales annuelles ont eu lieu conformément aux statuts ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de toutes les questions durant l'Assemblée Générale.	0	C	Informations additionnelles (valables   Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.4	2°, 3°	4.2.0.11	L'organisation de 2ème/3ème échelon tient une Assemblée Générale par année. Cela peut se faire par une assemblée de délégués (législative).	Aucune Assemblée Générale (de délégués, si applicable) n'a eu lieu dans l'année OU le système de délégués ne fonctionne pas.	L'Assemblée Générale (de délégués, si applicable) a été reportée à l'année suivante pour des raisons qui sont techniquement plus que raisonnables OU il y a eu une Assemblée Générale avec un quorum insuffisant (Assemblée Générale)	L'Assemblée Générale a eu lieu (même si non enregistrée / mal convoquée ou mal enregistrée) OU reportée pour des raisons compréhensibles.	L'Assemblée Générale (de délégués, si applicable) a eu lieu conformément aux statuts.	L'Assemblée Générale (de délégués, si applicable) a eu lieu conformément aux statuts ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de toutes les questions durant l'Assemblée Générale.	0	C	Informations additionnelles (valables   Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.4	2°, 3°	4.2.0.12	Les organisations membres des organisations de 2ème/3ème échelon tiennent une Assemblée Générale par année.	Aucune Assemblée Générale n'a eu lieu dans l'année.	L'Assemblée Générale (de délégués, si applicable) a été reportée à l'année suivante pour des raisons qui sont techniquement plus que raisonnables OU il y a eu une Assemblée Générale avec un quorum insuffisant (Assemblée Générale non valide) ET cela vaut pour la majorité des organisations.	L'Assemblée Générale (de délégués, si applicable) a eu lieu (même si non enregistrée / mal convoquée ou mal enregistrée) OU reportée pour des raisons compréhensibles ET il existe des plans clairs pour qu'elle ait lieu dès que possible.	L'Assemblée Générale a eu lieu conformément aux statuts ET cela vaut pour toutes les organisations membres.	L'Assemblée Générale (de délégués, si applicable) a eu lieu conformément aux statuts ET beaucoup de temps a été accordé pour discuter de toutes les questions durant l'Assemblée Générale ET cela vaut pour toutes les organisations membres.	0	C	Informations additionnelles (valables   Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon													
4.2.5	1°, 2°, 3°	4.2.0.13	Vous informez vos membres de la tenue de l'Assemblée Générale en temps voulu.	Aucune Assemblée Générale n'a eu lieu dans l'année.	La convocation pour l'assemblée n'a pas été faite dans le respect des règles en termes de temps et de méthode de communication OU si la convocation pour l'Assemblée Générale n'est pas faite dans les règles, les membres ont été informés moins de 2 semaines à l'avance.	La convocation pour l'Assemblée Générale a été faite convenablement conformément aux statuts même si certaines formalités mineures font défaut OU si la convocation pour l'Assemblée Générale n'est pas faite dans les règles, les membres ont été informés au moins 2	La convocation pour l'Assemblée Générale a été faite convenablement conformément aux statuts OU la convocation pour l'Assemblée Générale n'a pas été faite dans les règles, mais la participation était très élevée (>90%).	=RANG 4 ET l'organisation a pris des mesures supplémentaires pour augmenter la participation des membres à l'Assemblée Générale OU la participation était très élevée (>90%).	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	
4.2.6	1°, 2°, 3°	4.2.0.14	Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont consignés et signés par le président du conseil d'administration et au moins un autre membre.	Aucun procès-verbal de quelque forme que ce soit OU il y a des procès-verbaux, mais il est impossible de comprendre les décisions OU procès-verbaux perdus.	Les décisions sont notées mais la plupart des procès-verbaux sont absents OU la plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés, mais les décisions ne sont pas enregistrées ou de manière incompréhensible OU les procès-verbaux ne	La plupart des procès-verbaux peuvent être trouvés y compris dans des feuilles volantes ET les décisions sont notées même si elles ne sont pas totalement claires ou signées.	Toutes les procès-verbaux se trouvent dans un (des) registre(s) et sont signés, les décisions y sont notées avec une clarté totale et les annexes sont incluses dans le registre.	=RANG 4 ET les procès-verbaux sont enregistrés en présence des autorités locales et/ou d'un notaire public OU dans une autre situation considérée comme la meilleure.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	
4.2.6	1°, 2°, 3°	4.2.0.15	Les procès-verbaux contiennent une liste des participants signée à l'Assemblée Générale.	Il n'y a aucune signature OU il y a seulement des signatures des membres du Conseil d'Administration.	Les signatures sont seulement ajoutées à la prochaine assemblée OU la plupart des signatures sont absentes.	Il y a les signatures de tous les participants dans des feuilles volantes.	Il y a les signatures de tous les participants dans des feuilles volantes ET le décompte du quorum se reflète dans les procès-verbaux.	Il y a les signatures de tous les participants dans le même registre ou dans un registre à part (ou attaché) ET le décompte du quorum se reflète dans les procès-verbaux.	0	C	Conformité déterminante: Des emprei	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
4.2.7	1°, 2°, 3°	4.2.0.16	Vous soumettez le rapport annuel, les budgets et les comptes à l'Assemblée Générale pour approbation.	Aucune information n'est soumise OU l'organisation présente une fausse image dans le but de tromper les membres.	Seule une information limitée est soumise OU il n'y aucune approbation consignée.	Tous les rapports ont été formellement soumis à l'Assemblée Générale et l'approbation est consignée mais des erreurs mineures sont constatées dans les rapports.	Tous les rapports ont été formellement soumis à l'Assemblée Générale et l'approbation est consignée.	Tous les rapports ont été formellement soumis à l'Assemblée Générale et l'approbation est consignée ET l'organisation a pris des mesures pour rendre les rapports	0	C	Informations additionnelles: Des mes	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL
4.2.8	1°, 2°, 3°	4.2.0.17	Vous avez mis en place une administration avec au moins une personne ou un comité responsable de la gestion de l'administration et de la tenue de registres.	Personne n'est responsable.	Il y a un comptable / administrateur externe qui ne peut être présent durant les Assemblées Générales et les audits.	Il y a un comptable / administrateur externe qui n'est pas entièrement disponible MAIS qui l'est durant les audits et les Assemblées Générales.	Une personne est embauchée sans connaissances suffisantes mais avec un support externe OU un comptable / administrateur externe est entièrement disponible.	Une personne est embauchée au sein de l'organisation pour la comptabilité et l'administration avec des connaissances suffisantes pour effectuer le travail.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	
4.2.9	1°, 2°, 3°	4.2.0.18	Vous tenez un registre et des comptes. Tous les membres ont accès à ces registres et comptes.	Il n'y a pas de registres / registres insuffisants.	L'organisation n'accorde pas aux membres ou au comité de (contrôle) surveillance l'accès aux registres lorsque celui-ci est demandé avec suffisamment d'avance OU les registres sont retenus par le comptable ou	L'organisation a mis à jour les registres et les comptes de façon raisonnable. Des erreurs peuvent survenir mais sont corrigées en fin d'année.	L'organisation a totalement mis à jour les registres et les comptes (Si informatisés, il y a un système de sauvegarde) ET les membres ont un accès potentiel.	RANG 4 ET l'organisation est proactive pour rendre les documents disponibles (par exemple lorsqu'elle convoque une Assemblée Générale).	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à : ALL	ALL	



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
4.2.10	1*	4.2.0.19	Vous avez un compte bancaire au nom de l'organisation avec plus d'un signataire (à moins que ça ne soit pas possible).	Il n'y a pas de compte bancaire.	Il y a au moins un compte bancaire MAIS pas au nom de l'organisation OU l'organisation n'a pas changé les droits des signataires des	Il y a un compte bancaire au nom de l'organisation avec plus d'un signataire.	RANG 3 ET le compte bancaire génère des intérêts et des coûts bas pour l'épargne et les transactions.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	
4.2.10	2*, 3*	4.2.0.20	L'organisation de 2ème/3ème échelon a un compte bancaire enregistré à son nom.	Il n'y a pas de compte bancaire.	Il y a au moins un compte bancaire MAIS pas au nom de l'organisation de 2ème/3ème échelon OU l'organisation de 2ème/3ème échelon n'a pas changé les droits des signataires des directeurs précédents.	Il y a un compte bancaire au nom de l'organisation de 2ème/3ème échelon avec plus d'un signataire, au moins l'un d'eux est membre du Conseil d'administration ET chacun des signataire peut signer tout seul.	Il y a un compte bancaire au nom de l'organisation de 2ème/3ème échelon avec plus d'un signataire, au moins l'un d'eux est membre du Conseil d'administration ET il s'agit d'un compte avec des droits de signatures conjointes pour éviter des	= RANG 4 ET le compte bancaire génère des intérêts et des coûts bas pour l'épargne et les transactions.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.10	2*, 3*	4.2.0.21	Si la Prime Fairtrade est diffusée au niveau de l'organisation membre, les organisations membres individuelles ont des comptes bancaires actifs enregistrés à leur nom.	Il n'y a pas de compte bancaire.	Il y a au moins un compte bancaire MAIS pas au nom de l'organisation OU l'organisation n'a pas changé les droits des signataires des directeurs précédents ET cela s'applique pour la majorité des organisations membres.	Il y a un compte bancaire au nom de l'organisation avec plus d'un signataire, au moins l'un d'eux est membre du Conseil d'administration ET chacun des signataire peut signer tout seul ET cela s'applique pour la majorité des organisations membres.	Il y a un compte bancaire au nom de l'organisation avec plus d'un signataire, au moins l'un d'eux est membre du Conseil d'administration ET des droits de signatures conjointes pour éviter des malversations ET cela s'applique pour la majorité des organisations	= RANG 4 ET le compte bancaire génère des intérêts et des coûts bas pour l'épargne et les transactions.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
Céréales 4.3.1	1*, 2*, 3*	4.2.0.24	(Quinoa) Votre plan de Développement Fairtrade inclut des mesures / activités afin d'améliorer la durabilité environnementale de la production et la transformation du quinoa. Vous investissez au moins 30 % de la prime FT reçue à ces fins (au niveau du membre ou de l'organisation).	Non		Oui		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Céréales	
4.2.12	1*, 2*, 3*	4.2.0.25	(S'applique seulement aux organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) S'il y a des non-membres au conseil d'administration de l'Organisation de Petits Producteurs, cela est autorisé par l'Assemblée générale conformément à la législation nationale et à la constitution/aux statuts de l'organisation, et il est précisé elle documente son rôle directeur ou consultatif	Non		Participation des non-membres au conseil d'administration ET leur rôle approuvé par l'Assemblée Générale.		0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL	
Cocoa 3.1.2	1*, 2*, 3*	4.2.0.28	(1 Janvier 2018) Vos registres sur les membres comprennent: l'actualisation des informations sur les programmes de formation suivis, les inspections en relation avec Fairtrade effectuées sur l'exploitation agricole et leurs résultats, ainsi que les ventes de cacao concernant la saison précédente, et l'estimation de la production du membre.	Aucun registre de membre OU les registres ne contiennent pas l'information requise.	Registres des membres avec l'information requise en place mais pas mis à jour annuellement.	Registres des membres avec l'information requise et mis à jour annuellement en place avec un maximum de 10 % d'erreurs.	Registres des membres avec l'information requise et mis à jour annuellement en place sans erreur.	CLASSEMENT 4 ET il existe un système pour mettre à jour périodiquement les registres.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
Cocoa 3.1.5	1*, 2*, 3*	4.2.0.29	(Cacao) Vous signez un accord avec chaque membre individuel qui spécifie les droits et obligations de chaque partie en relation avec la certification Fairtrade. L'accord inclut au minimum des détails qui décrivent : - l'engagement à la fois du membre et de la SPO à se conformer aux Standards Fairtrade et  - l'autorisation donnée à la SPO par le membre de collecter, stocker et partager leurs données.	Les ententes n'ont pas été signées avec chaque membre individuel.	Ententes signées avec les membres individuels mais qui ne spécifient pas les droits et obligations de chaque partie.	Ententes spécifiant les détails requis signées avec la plupart des membres.	Ententes signées avec tous les membres qui abordent en plus l'approvisionnement saisonnier en cacao/ les objectifs d'achat, l'engagement de l'OPP concernant la prestation de service et l'engagement du membre concernant la participation aux programmes de formation et autres activités de l'OPP.	CLASSEMENT 4 ET chaque membre a une copie dans sa langue locale.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
Cocoa 4.6.1	1°, 2°, 3°	4.2.0.30	(1er janvier 2019) (Cacao) Vous débâtez pour savoir si investir la Prime Fairtrade dans des activités qui augmentent la qualité et la productivité aiderait ou non vos membres à avoir des revenus plus sûrs. Vous présentez les résultats de cet examen à l'AG avant d'approuver le Plan de Développement Fairtrade.	Aucun débat n'a eu lieu.	Les débats ont eu lieu, investissement de la prime dans ces activités prévu, mais résultats non présentés à l'Assemblée générale.	Les débats ont eu lieu, Prime investie, registres et plan de base disponibles et approuvés par l'Assemblée générale.	CLASSEMENT 3 ET registres clairs disponibles, incluant un plan de travail détaillé.	CLASSEMENT 4 ET au minimum 25% de la prime investie dans l'amélioration de la productivité et de la qualité.	1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
Cocoa 4.6.1	1°, 2°, 3°	4.2.0.31	(1er janvier 2019) (Cacao) Vous débâtez avec vos membres pour savoir si des partenariats avec des négociants offrant un partenariat à long terme basé sur des engagements mutuels serait dans l'intérêt de votre organisation et de vos membres, et vous informez votre conseil d'administration de votre décision.	Aucun débat n'a eu lieu.	Les débats ont eu lieu MAIS partenaire d'affaires non informé de la décision.	Les débats ont eu lieu MAIS partenaire d'affaires non informé de la décision.			1	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Cacao
4.2.1	1°, 2°, 3°	4.2.0.32	(Les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019 doivent se conformer avec cette exigence d'ici le 1er avril 2021. D'ici là, la version 01.05.2011_v1.5 de l'exigence 4.2.1 du Standard Fairtrade pour les SPO s'applique.) Le Conseil d'Administration et la Direction de votre organisation ont des rôles et des responsabilités définies.	Non		Oui			0	C	Applicabilité: Dans le cas où la séparez Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.11	1°, 2°, 3°	4.2.0.33	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021). Vous avez un comité de surveillance pour superviser l'ensemble de l'administration de l'organisation (incluant l'utilisation de la Prime) pour le compte des membres.	Il n'y a aucun comité en place.	Il y a un comité mais il ne fonctionne pas.	Il y a un comité actif en place et ils sont au courant de leurs devoirs.	Classement 3 et ils jouent leur rôle tel que décrit dans la description de poste.	Classement 4 et il y a un représentant des travailleurs sur le comité de surveillance.	1	C	Conformité déterminante: Dans le cas Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.2.12	1°, 2°, 3°	4.2.0.34	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021). Dans l'hypothèse où des non-membres siègent au Conseil d'administration de la SPO, cela est approuvé par votre Assemblée Générale et ils n'ont qu'un rôle de conseiller.	Non		Oui			0	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
4.2.13	1°, 2°, 3°	4.2.0.35	(Pour les organisations certifiées avant le 1er juillet 2019, s'applique seulement à partir du 1er avril 2021). Vous partagez les résultats d'audit avec vos membres à la suite de chaque audit, dans un format et une langue qui leur sont accessibles.	Résultats de l'audit non communiqués	Résultats de l'audit essentiellement communiqués, mais non compris par les membres.	Résultats de l'audit essentiellement communiqués et compris par les membres.	Résultats de l'audit communiqués en détail, expliqués aux membres et compris par ceux-ci.	Rank 4 et réunions organisées, dans lesquelles les membres peuvent fournir leurs commentaires et participer à la correction des non-conformités identifiées.	3	C	Audit Associé; Audit ciblé ALL	ALL
4.2.2	1°, 2°, 3°	4.2.0.36	(Applicable uniquement aux organisations certifiées avant le 1er juillet 2019) Vous disposez d'une liste de membres contenant au moins les informations concernant le nom, le lieu, la superficie, le volume de production, le volume vendu à l'organisation, le nombre de travailleurs (permanents/temporaires) et le statut de chacun.	Pas de liste de membres.	Liste de membres avec plus de 10% d'erreur OU qui ne contient pas l'information de base.	Liste des membres avec l'information requise et pas d'erreurs.		Liste des membres complète avec toutes les informations requises ET système en place pour assurer des mises à jour régulières.	0	C	Informations additionnelles: Les erreurs Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.3 Non-discrimination												
4.3.1	1°, 2°, 3°	4.3.0.01	Vous et vos membres ne devez pas établir de distinction fondée sur la race, la couleur, le genre, l'orientation sexuelle, le handicap, le statut matrimonial, l'âge, la contamination au VIH/SIDA, la religion, l'opinion politique, la langue, la propriété, l'appartenance ethnique ou l'origine sociale. Vous ne devez pas établir de discrimination en matière de participation, de droit de vote, au droit d'être élu, à l'accès aux marchés ou à la formation, au soutien technique ou à tout autre avantage lié à l'adhésion.	Il existe des indications de discrimination substantielles concernant l'adhésion et le droit de vote et celui d'être élu.	Il existe des indications de discrimination substantielles pour le support technique, l'accès aux marchés et aux autres avantages.	Il n'y a aucune discrimination en pratique même s'il pourrait y avoir des règles discriminatoires non mises en application.	Il n'y a pas de registre ni de règle mais pas d'indications de pratiques discriminatoires.	L'organisation a des règles non discriminatoires claires et des registres où figurent les motifs de non-acceptation ou de suspension de membres ET aucune indication de pratiques discriminatoires.	0	M	Informations additionnelles: Dans ce r Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.3.2	1°, 2°, 3°	4.3.0.02	Les règles d'adhésions sont clairement consignées et sont non discriminatoires.	Les règles d'adhésion sont discriminatoires OU il n'y a pas de règle d'adhésion.		Les règles d'adhésion existent et ne sont pas discriminatoires.			0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL





**FLOCERT**  
assuring fairness

Certifier for



0 Définition d'une structure de 2ème ou 3ème échelon												
4.3.2	2°, 3°	4.3.0.03	Il doit y avoir des règles internes au niveau de l'organisation de 2ème/3ème échelon qui réglementent les candidatures des nouveaux membres.	Il n'y a pas de règle interne.	Les règles internes ne sont pas suffisamment claires OU ne sont pas du tout mises en pratique.	Règles internes claires dans les statuts ou autre document à propos de qui peut devenir membre et de quelle façon MAIS elles n'ont été appliquées qu'à la majorité des candidats et non à	Règles internes claires dans les statuts ou autre document à propos de qui peut devenir membre et de quelle façon ET elles ont été appliquées à tous les candidats.	= RANG 4 ET toutes les organisations membres sont informées à propos de ces règles.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
4.3.2	2°, 3°	4.3.0.04	Les règles internes doivent spécifier le processus de candidature, le processus d'approbation et l'échéancier pour l'immatriculation publique.	Il n'y a aucune règle interne OU les règles internes ne spécifient pas la procédure de candidature.	Les spécifications ne sont pas suffisamment claires OU des détails essentiels manquent OU elles ne sont pas mises en pratique.	Spécifications claires et appliquées concernant la procédure de candidature bien que des détails essentiels manquent.	Spécifications claires et appliquées à propos de qui peut devenir membre et comment avec des procédures de candidature	= RANG 4 ET spécification claire sur la durée entre la candidature et la réponse respectée.	0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	ALL
Fibre crops (Seed cotton)	1°, 2°, 3°	4.3.0.07	(Coton-graine) Les paiements sont effectués directement auprès des cultivatrices (s'applique pour le Coton Graine seulement).	Non		Oui			0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Coton
Fruit frais 4.2.8	1°, 2°, 3°	4.3.0.08	(Fruit frais) Vous transférez l'argent pour la vente de fruits Fairtrade sur les comptes des membres auxquels correspond la vente.	Non		Oui			0	C	Audit ciblé; audit ciblé à ALL	Banane; Fru
		9	Audit de suivi									
		9.2	Statut des MC/PM - résultat de l'audit de suivi									
		9.1	Informations sur l'audit de suivi - générique									
		9.3	Raison pour l'audit de suivi									
		10	Audit combiné									
		10.1	Audit combiné avec une autre portée									
	1°, 2°, 3°	10.1.1	L'audit Fairtrade constituait un audit combiné avec une autre portée en matière de certification/vérification. (si oui, veuillez documenter la portée dans le champ des commentaires)						0		Audit ciblé; audit ciblé ALL	ALL